RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RAPPORT ANNUEL 2019

52 histoires de transition écologique

« C'est notre responsabilité aujourd'hui que d'accompagner tous les publics à aller plus loin. »
Arnaud Leroy **p.4**

ÉCO-CITOYENS

Les Français prennent le cap d'une consommation responsable **p.10**

TERRITOIRES

Les collectivités : têtes de proue de l'économie circulaire **p.26**

ENTREPRISES

Des entreprises en route vers la neutralité carbone **p.34**

“La France s'est donné un cap clair : la neutralité carbone d'ici le milieu du siècle”

En 2019, la France a accéléré sa transition écologique en se donnant un cap clair : la neutralité carbone d’ici le milieu du siècle. Pour y parvenir, notre pays s’est doté d’un arsenal juridique sans précédent. Ainsi, avec la Loi d’orientation des mobilités, nous nous tournons vers les mobilités de demain, plus douces, plus propres, mieux interconnectées. Avec la loi énergie-climat, nous sortons progressivement des énergies fossiles, nous luttons contre les passoires thermiques. Plus récemment cette année, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a accéléré le changement dans nos manières de produire et de consommer, pour réduire les déchets et protéger nos ressources naturelles, la vie et la planète.

Maintenir ce cap est ma priorité. Car la période inédite que nous vivons n’efface pas l’urgence climatique. C’est pourquoi, nous avons publié en avril 2020 la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l’énergie (PPE). La première fixe notre trajectoire vers la neutralité carbone, la seconde nous donne des moyens concrets d’y parvenir dans le secteur crucial de l’énergie.

Maintenir le cap, c’est aussi continuer d’accompagner nos concitoyens dans la transition écologique. Avec MaPrimeRénov’, avec le chèque énergie, avec une prime à la conversion plus ouverte et plus incitative, avec le coup de pouce vélo : personne n’est laissé de côté.

Cette ambition dépasse maintenant nos frontières. L’Europe est le premier continent à s’être doté d’un objectif de neutralité carbone et le Green Deal européen est le cadre dans lequel va se déployer la relance économique. C’est une occasion sans précédent pour accélérer la décarbonation de l’économie, des transports, des logements, pour transformer nos modèles et penser différemment notre société, pour faire du marché unique la première puissance neutre en carbone au monde.

Pour nous relever de la crise sanitaire, économique, pour affronter le défi du siècle qu’est le changement climatique, notre meilleure stratégie est la transition écologique. L’opposer à l’économie relève du passé. Il n’y a pas à choisir entre la planète et les emplois.

Les chantiers devant nous sont nombreux, denses, exigeants. Pour les relever, je sais pouvoir compter sur l’engagement à mes côtés de cet opérateur essentiel de l’Etat qu’est l’ADEME.

Elisabeth Borne, Ministre de
la Transition écologique et solidaire

Pour la première fois, le rapport annuel de l'ADEME intègre et illustre des éléments et des indicateurs issus de sa démarche RSE.

Ainsi, pour chacune des 52 histoires de transition écologique a été indiqué le(s) pilier(s) de la Feuille de route RSE de l'Agence au(x)quel(s) l'histoire est liée :

- Engager tous les salariés pour une ADEME responsable, sobre et créative
- Satisfaire l'épanouissement professionnel de tous les salariés
- Mobiliser et inclure toutes les parties prenantes
- Eclairer les acteurs par une expertise ouverte et objective
- Impliquer les partenaires et les salariés

Ces 5 piliers sont expliqués et détaillés en pp.50-51.

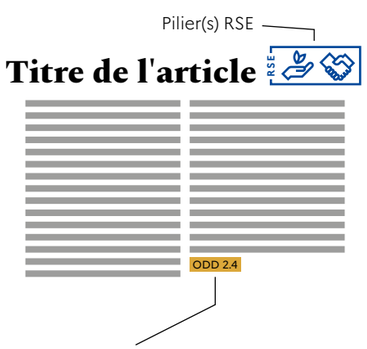

Ont également été indiqués les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les cibles à l'atteinte desquels ces histoires contribuent.

SOMMAIRE

01 - 13 **Transitions d'éco-citoyens** page 8

14 - 26 **Transitions de territoires** page 20

27 - 39 **Transitions d'entreprises** page 32

40 - 52 **Transitions de l'ADEME** page 44

Annexes page 54

“Parce que tous les sujets de la transition écologique sont liés, nous devons construire une réponse globale et cohérente”

L'année 2019 a constitué une année-clé pour l'ADEME. Arnaud Leroy, Président de l'Agence depuis 2018, revient sur ses priorités et les ambitions affichées.

Arnaud Leroy, Président de l'ADEME

L'ADEME se présente désormais comme l'Agence de la transition écologique. Pourquoi cette évolution ?

Notre nouveau positionnement répond à une double nécessité : d'une part, l'ADEME a élargi son champ d'action, en se voyant confier de nouvelles missions, telles qu'accompagner la décarbonation de l'économie ou encore outiller chacun dans l'adaptation au changement climatique.

D'autre part, nous constatons chaque jour que tous nos sujets sont liés : alimentation et climat ; biodiversité et énergie ; artificialisation des sols et mobilité ! D'où notre volonté d'adopter un positionnement plus global, qui se reflète dans ce terme de transition écologique.

L'année écoulée vous a-t-elle conforté dans cette orientation ?

Assurément ! Les demandes qui nous sont faites, tant par les acteurs économiques que par les collectivités, témoignent de leur besoin de bénéficier d'un accompagnement global. Si, par le passé, nous avons souvent "saucissonné" les enjeux, la priorité consiste aujourd'hui à apporter des réponses intégrées. Prenons l'exemple des contrats de transition écologique : un dispositif à destination des collectivités locales, imaginé par le Gouvernement et porté par l'ADEME. Ces contrats marient approche écologique, dimension industrielle et la question essentielle de l'emploi.

Grand public, collectivités, entreprises : les 3 publics-cible de l'ADEME sont-ils tous engagés dans ces processus de transition écologique ?

Chez le grand public comme chez une grande partie des acteurs économiques - et ce, quelle que soit leur taille ! -, on sent la volonté d'accélérer.

Les discussions entourant la loi PACTE ont bien démontré que les entreprises s'interrogent sur leur mission, et que l'environnement y jouera une part capitale. Les marches pour le climat ont fait l'éclatante démonstration de la mobilisation de notre jeunesse. Et je suis intimement convaincu que la situation que nous avons eu collectivement à affronter en 2020 contribuera à accélérer la prise de conscience de chacun sur les limites de notre modèle de développement actuel. →

C'est notre responsabilité aujourd'hui que d'accompagner tous ces publics à aller plus loin. L'ADEME est une interlocutrice connue et régulière des avant-gardistes de la transition écologique, mais nous devons aller aujourd'hui plus loin et élargir nos publics touchés. Nous espérons que l'Agence nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), nouvellement créée, permettra de répondre à cette ambition. Nous avons aujourd'hui besoin de beaucoup plus de fantassins de la transition écologique ! L'ambition affichée de la France d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 l'exige.

Identifiez-vous d'autres axes de travail prioritaires pour l'Agence ?

Une des ambitions de mon mandat, c'est de travailler sur l'évolution des métiers dans cette transition écologique, et non pas seulement sur les nouveaux métiers nés de cette transition ! Comment assurer la transformation des emplois conventionnels ? Maintenir, renforcer et développer nos bassins d'emplois est une condition essentielle à l'acceptabilité sociale de la transition écologique.

Le mouvement des gilets jaunes nous a démontré que pour nombre de nos concitoyens, la transition écologique est synonyme de davantage de craintes (fiscales, d'emploi, etc.) que d'opportunités. C'est contre cette perception que nous devons lutter, et c'est ce à quoi nous nous sommes employés en mettant les expertises de l'Agence au service des Français dans le cadre par exemple du Grand débat national organisé en 2019. ¶

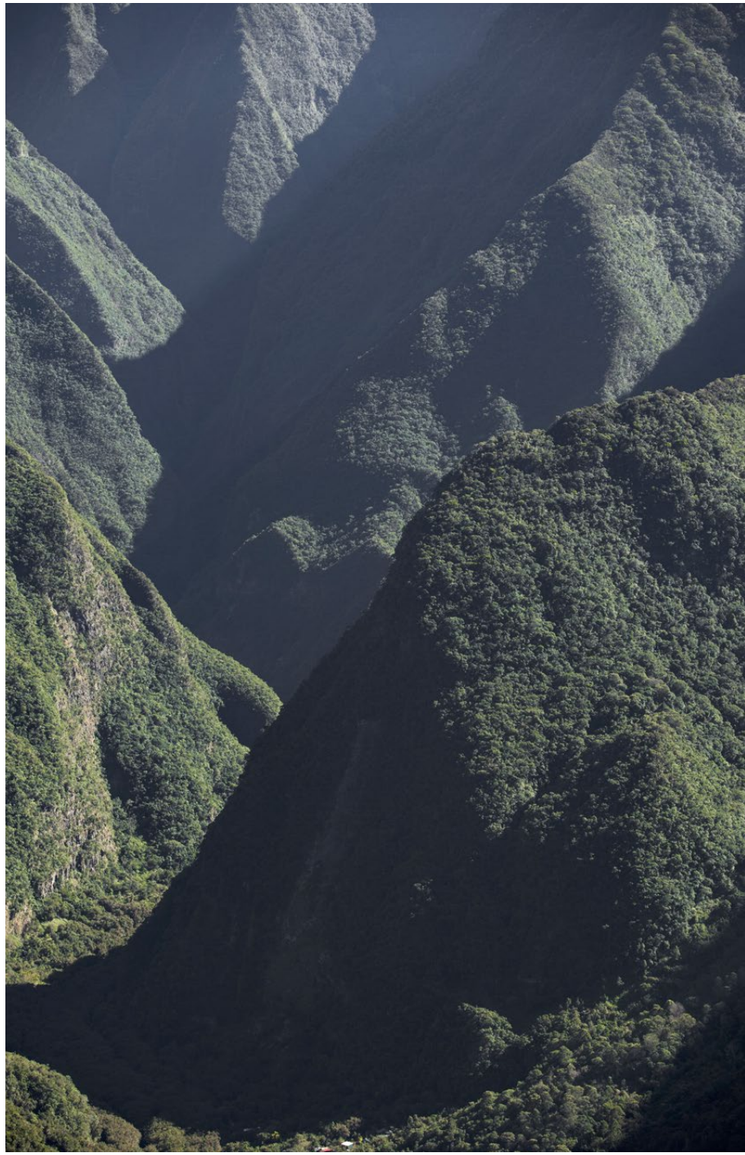

Le modèle de création de valeur de l'ADEME

RESSOURCES

Capital humain

1 156
Effectif physique,
dont 138 doctorants

59%
Femmes

41%
Hommes

33
Sites en Métropole
et Outre-mer

Capital financier et intellectuel

622,5 M€
recettes globales de l'ADEME

647 M€
budget incitatif

141 M€
complémentaires,
au titre du programme
Investissements d'avenir

Capital environnemental

1 400 kWh
consommation moyenne
d'électricité par agent en
2019

(à Valbonne 12% de la consommation d'électricité est couverte par une production photovoltaïque)

6,4 m³
consommation moyenne
d'eau par agent en 2019

Parties prenantes

MTES & MESRI

Entreprises

Elus et territoires

Citoyens

Partenaires et fournisseurs
(dont ESAT)

Médias

NOTRE MISSION

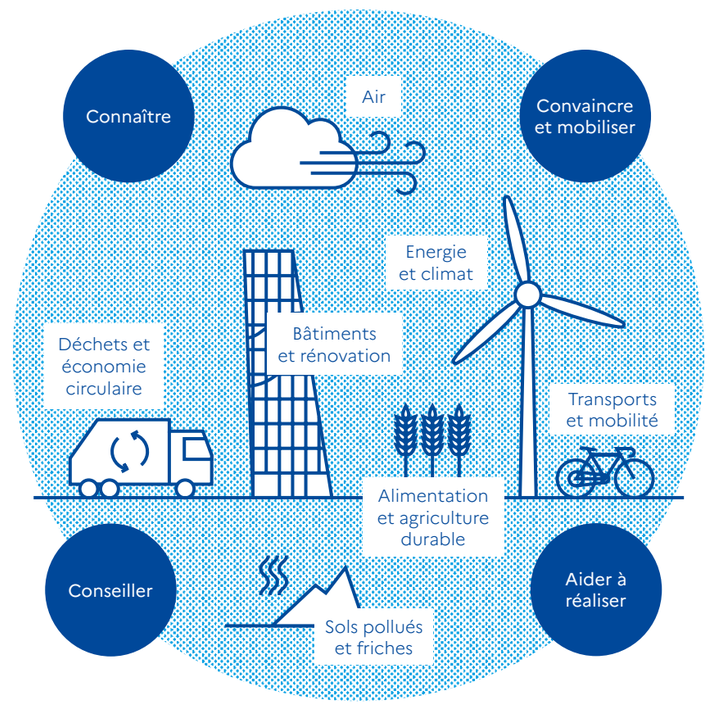

À l'ADEME, nous mobilisons et accompagnons les citoyens, les territoires et les acteurs économiques pour rendre possible la transition écologique vers une société sobre et solidaire, créatrice d'emplois, plus humaine et harmonieuse.

RÉSULTATS

Humain

92/100
Index d'égalité salariale
(données 2018, calculées en 2019)

20
personnes recrutées
(en externe)

17 218
heures de formation

Financier et intellectuel

576 M€
d'aides accordées

près de
4 000
opérations soutenues dans les territoires

25 922
participants aux colloques
et formations organisées par l'ADEME
ou des structures sous licence

53
nouvelles thèses retenues,
dont 46 co-financées

149
actions soutenues liées à la recherche

850
projets dans le cadre du PIA

Environnement

-20%
d'émissions de GES sur le périmètre
de fonctionnement de l'ADEME
entre 2011 et 2017

3,9 TWh/an
produits par les installations bénéficiaires du
Fonds Chaleur, soit 820 000 tCO_2/an évitées

367
actions anti-gaspillage alimentaire soutenues

1 136 000 t/an
de capacités nouvelles de tri-recyclage-
valorisation aidées

9,1 millions de kms
parcourus pour les déplacements
professionnels (-6% par rapport à 2018),
ainsi répartis : 49% rail ; 37% route ; 13% air

Parties prenantes

COP 2020-2023
3 stratégies cibles

24
opérations menées dans le cadre
d'accords bilatéraux ou de partenariats
internationaux

157 M€
contractualisés avec les Régions
et les Départements

7,6 /10
taux de satisfaction des bénéficiaires
des actions de l'ADEME

près de 70 % de la population
accompagnée via le dispositif Cit'ergie

Renouvellement des accords-cadres
avec le BRGM, GrDF, MAA/MTES

ÉCO-CITOYENS

Le 15 mars 2019 prenait fin le Grand débat national, auquel l'ADEME a contribué en mettant à disposition du grand public de nombreux outils. Avec plus de 35 000 contributions enregistrées sur le thème de la transition écologique, cette grande séquence a démontré la préoccupation croissante des Français pour les enjeux environnementaux.

Un constat qu'est venue renforcer en fin d'année la publication du 20e baromètre de l'ADEME sur les représentations sociales de l'effet de serre et du changement climatique. Pour la première fois en vingt ans, l'environnement apparaît comme l'enjeu le plus important aux yeux des Français, à égalité avec le chômage (et même devant celui-ci, chez les moins de 35 ans).

Cette évolution des perceptions constitue un éclairage sur le fait que les Français sont plus nombreux qu'en 2018 à adopter des pratiques éco-responsables et à être favorables aux mesures de politique publique destinées à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Cette transformation positive va par ailleurs dans le sens de la Stratégie Grand public, dont s'est dotée l'ADEME, pour mobiliser les citoyens en faveur de la transition écologique et engager un mouvement massif de changement de comportements.

Découvrez 13 transitions qui témoignent de cette évolution.

82 %

des Français estiment qu'il sera nécessaire de prendre des mesures importantes pour s'adapter aux nouvelles conditions climatiques sur leur propre territoire.*

* Source : Baromètre ADEME "Les Français et l'environnement 2019"

6 Les Français prennent le cap d'une consommation responsable

Parce que l'état de la planète inquiète les citoyens et éveille leur conscience de consommateur, les Français sont de plus en plus convaincus que les produits qu'ils achètent et l'usage qu'ils en font ont un impact sur l'environnement.

Parue en septembre 2019, la 15e édition du baromètre de la consommation responsable pose un diagnostic sans équivoque : la France développe sa fibre éco-responsable. Soutenue par l'ADEME et menée par la société GreenFlex avec l'institut YouGov, cette étude révèle une transformation profonde du rapport des citoyens à la consommation. Inquiets de l'état de la planète, la majorité des 6 000 Français et 2 000 Européens* interrogés estiment qu'il est urgent d'agir. Et pour la première fois, plus d'un Français sur deux (57 %) pense même qu'il faut « complètement revoir notre système économique et sortir du mythe de la croissance infinie ».

Une attente qui n'a pas plongé dans l'inertie des Français qui déclarent d'ores et déjà acheter moins et avoir changé certaines de leurs pratiques (à 67 %). L'expression d'une prise de conscience que la consommation de produits durables ne suffit plus, mais que c'est plus généralement la consommation elle-même qu'il s'agira de réduire.

Du bon usage des objets

Encourager et répondre à cette prise de conscience ont été au cœur des actions et des travaux menés par l'ADEME en 2019, à l'image de l'avis rendu en janvier sur l'économie de la fonctionnalité, mais surtout de la grande campagne de mobilisation « Nos objets sont plein d'avenirs » lancée le 26 novembre avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, à la télévision, dans la presse et sur le Web.

Dédiée aux objets de consommation courante, appliquant elle-même les principes qu'elle défend puisqu'entièrement conçue à partir de films et d'images d'archives réutilisés, elle met en lumière les bons réflexes à adopter pour prolonger leur durée de vie : entretenir, réparer, conserver et utiliser plus longtemps, mais aussi - du côté des industriels - fabriquer des produits éco-conçus, plus robustes ou plus facilement réparables. →

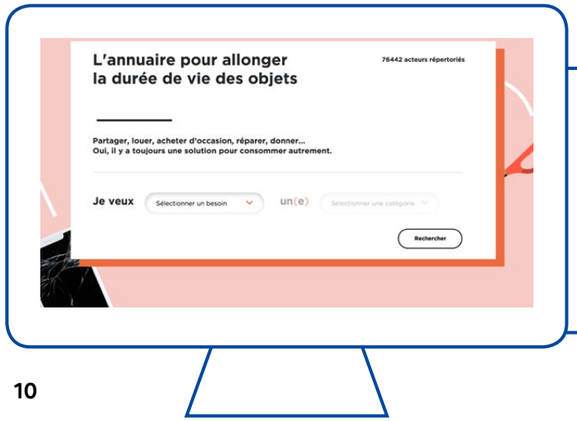

LONGUEVIEAUXOBJETS.GOUV.FR

Au cœur du dispositif, le gouvernement et l'ADEME ont mis à disposition des citoyens un nouveau site qui propose des conseils pratiques, des tutoriels, des actualités et des outils pour partager, échanger, vendre ses objets ou encore diagnostiquer les pannes.

Un annuaire permet d'identifier les professionnels les plus à même d'allonger la durée de vie de ses objets.

> « L'urgence climatique exige que nous transformions nos manières de consommer et de produire. C'est pour cela que la France est en transition vers une économie circulaire. »

Brune Poirson,
Secrétaire d'État
auprès de la ministre
de la Transition écologique
et solidaire

Du CO_2 en moins, des euros en plus

À cette occasion, l'ADEME a présenté les premiers résultats d'une étude inédite. En ciblant des produits du quotidien (téléviseur, smartphone, jeans…), ses experts ont dévoilé les bénéfices environnementaux et économiques potentiels à attendre de l'allongement de leur durée d'usage.

A titre d'exemple, en augmentant la durée de vie moyenne des téléviseurs d'un an (8 à 9 ans), on éviterait l'émission de 1,7 million de tonnes de CO_2, soit les émissions annuelles de la ville de Lyon… Réparer un smartphone en panne, plutôt qu'en racheter un neuf, permettrait d'économiser 24 €/an pendant la durée d'allongement de vie.¶

ODD 12.2

1538

objets déposés à l'ADEME

Organisée sur les 3 sites centraux de l'ADEME, à l'occasion du lancement de la campagne nationale, l'opération Longue vie aux objets avait pour objectif de développer la pratique du réemploi, sensibiliser à la réduction des déchets et lutter contre l'accumulation d'objets chez soi pouvant encore servir. Une réussite : 93% des dons ont trouvé preneur sur les sites ; les 7% restants ont été donnés à différentes associations. Une prochaine opération est prévue d'ici l'été 2020.

GREEN FRIDAY

L'ADEME, partenaire du Green Friday®

En 2019, l'ADEME est pour la première fois partenaire du Green Friday®. Initié par le réseau ENVIE en 2017, cet événement a pour objectif de remettre en question le Black Friday et se présente comme une alternative à la consommation compulsive et aux achats non nécessaires.

www.greenfriday.fr

02 Lutter contre le gaspillage alimentaire, grâce à la “Zéro Gâchis Académie”

Diviser par deux le gaspillage alimentaire des Français, en modifiant certaines petites habitudes quotidiennes ? C’est ce qu’ont prouvé près de 250 familles en participant à la « Zéro Gâchis Académie » : une opération inédite menée avec le concours d’associations de consommateurs.

Pendant près de six mois, 243 foyers représentatifs de la population française (soit 744 personnes au total) ont été accompagnés au quotidien par des membres de 3 associations locales de consommateurs*. Objectif ? Dans un premier temps, réaliser un état des lieux de leurs pratiques conduisant au gaspillage alimentaire. Puis choisir et adopter trois gestes anti-gaspi simples à mettre en œuvre parmi neuf proposés couvrant les étapes clés de la chaîne du gaspillage : l’achat des produits, leur conservation, la préparation des repas, le repas lui-même (cf. infographie ci-dessous). Les résultats sont édifiants. À l’échelle d’une année, les participants ont réduit leurs déchets alimentaires de 59 % en moyenne : de 25,5 kg par personne et par an, ceux-ci sont passés à 10,5 kg.

“Avant, je jetais beaucoup de produits emballés : boîtes de gâteaux industriels qui ne plaisent pas aux enfants, conserves de légumes achetés “au cas où”… Maintenant j’achète moins et j'ai compris qu'on n'avait pas besoin d'avoir toujours les placards pleins !”

Catherine G, participante à la Zéro Gâchis Académie

Chaque foyer a appliqué en réalité en moyenne plus de 7 gestes préconisés. Mieux, après l’opération, les « Académiciens » du zéro gâchis ont modifié durablement leurs comportements.¶ ODD 12.3

30 KG
de nourriture gaspillés par habitant et par an en France**

*CSF (Confédération Syndicale des Familles) Bayonne, Familles Rurales Normandie, CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie) Hauts-de-France et Bretagne
**source : ADEME

9 GESTES SIMPLES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

- Adopter des recettes anti-gaspillage
- Dresser une liste de courses et s’y tenir
- Établir ses menus à l’avance
- Préparer les bonnes quantités
- S’adapter aux dates de péremption
- Veiller à la bonne conservation des aliments
- Conserver les restes de repas
- Servir les bonnes portions
- Regarder les dates de conservation et les formats des produits avant d’acheter

03 Déchets plastiques : mieux vaut prévenir que guérir

En 2019, la pollution liée au plastique a fait la Une. Au-delà de cet engouement médiatique, il s’agit surtout d’une urgence environnementale face à laquelle l’ADEME, engagée depuis longtemps sur les problématiques du recyclage ou du plastique biosourcé, a répondu présente.

Le plastique est majoritaire parmi les déchets solides trouvés en mer. C'est face à ce constat toujours plus partagé et vécu, que Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a lancé l’été dernier la charte d’engagement « Une plage sans déchet plastique pour des communes littorales éco-exemplaires ». Signé depuis par de nombreuses collectivités, ce texte, auquel l’ADEME a contribué, engage celles-ci à sensibiliser, prévenir et mettre en place des dispositifs liés au nettoyage, ramassage ou tri des déchets. 15 pratiques allant de l’affichage d’informations à l’organisation du ramassage des poubelles, la formation des agents ou encore l’expérimentation de la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs ont ainsi été conçues et partagées.

Et parce que la lutte contre la pollution plastique concerne au premier chef les emballages plastiques, l’ADEME a rendu un avis en novembre 2019 sur les sacs d’emballage fruits et légumes. Favoriser leur réemploi paraît l'orientation la plus solide pour en réduire l’impact environnemental. A cette fin, l’Agence préconise notamment d'en optimiser la conception (praticité, résistance, volume utile, facilité de nettoyage et d’ouverture/fermeture…), de rendre payante leur mise à disposition, ou encore d’instaurer des bonnes pratiques pour les sacs dits "compostables". Autant de recommandations susceptibles également de limiter leur abandon éventuel en pleine nature… ODD 12 ODD 14.1

* avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, La Banque des Territoires et l’Association Énergie Partagée

04 Transition énergétique : les citoyens prennent la main

Les projets participatifs de production d’énergies renouvelables portés par les habitants et les collectivités se multiplient. S’ils pèsent encore peu dans la puissance énergétique renouvelable installée, leur essor témoigne de la prise de conscience croissante par les citoyens des enjeux environnementaux relatifs à l’énergie. Et de leur volonté d’agir concrètement en faveur de la transition énergétique !

“Les projets EnR à gouvernance locale ont en moyenne deux fois plus de retombées économiques et sociales locales qu’un projet EnR classique. Cet écart est notamment lié aux revenus de l’investissement local et au choix de prestataires locaux.”

Lilian Carpenè, économiste au service « Réseaux et Énergies Renouvelables » de l’ADEME

Convaincue des atouts conjugués de cette filière comme de ces projets participatifs, l’ADEME a coorganisé* en décembre 2019 à Montpellier les premières Assises Nationales des Énergies Renouvelables Citoyennes. À cette occasion, l’Agence a publié un avis dans lequel elle insiste sur la complémentarité des deux modèles de projets existants (à gouvernance locale dits « projets citoyens » ou projets à financement participatif via le crowdfunding) et met l’accent sur les bénéfices des premiers portés par et pour les territoires. L’avis formule également des conseils pour la viabilité des projets et délivre des recommandations pour améliorer les dispositifs d’accompagnement des projets, comme la mise en place de fonds d'amorçage, tel que EnRciT. ODD 7.2 ODD 17.16

236
projets EnR à gouvernance locale en 2019, soit 11 000 citoyens engagés

La rénovation énergétique accélère grâce au programme FAIRE

Mal ou trop chauffés car mal isolés, les logements des Français sont énergivores. Face à ce constat, l'ADEME a déployé cette année le programme FAIRE, lancé par le Gouvernement fin 2018. Son ambition est de mobiliser le grand public et tous les acteurs en faveur de la rénovation énergétique. Quant au programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) lancé en septembre 2019, cofinancé par le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie et dont l'ADEME est le porteur national, il va permettre sur la période 2020/2024 une amplification et une adaptation du réseau FAIRE, grâce à la mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales.

Le bâtiment est le secteur le plus énergivore en France. Il absorbe en effet près de la moitié de l'énergie finale consommée et produit de surcroît plus du quart des émissions de gaz à effet de serre. La faute à l'isolation insuffisante des logements ou à des installations de chauffage peu performantes voire vétustes.

Face à ce constat, l'État et l'ADEME ont lancé en septembre 2018, dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments, le programme FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) en direction des particuliers, des professionnels du secteur de la rénovation et des collectivités locales.

Ce programme d'une durée de trois ans s'articule autour de nouvelles aides financières accessibles aux particuliers désireux d'améliorer l'efficacité énergétique de leur logement et de la création du Réseau FAIRE. Composé de près de 400 espaces conseil mis en place par l'ADEME, l'Anah*, l'ANIL** et les collectivités, il remplit une mission de service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat. Pour accroître la dynamique entourant ce dispositif, l'ADEME, le Plan Bâtiment Durable et le ministère du Logement ont signé au mois de septembre un "Green Deal" avec la coopérative immobilière ORPI, visant à mobiliser son réseau de 1 250 agences et ses clients sur l'enjeu de la rénovation énergétique. →

Toutes les aides financières réunies dans un nouveau guide

Crédit d'impôt pour la transition énergétique, éco-prêt à taux zéro, programme "Habiter mieux" de l'Anah, Certificats d'économies d'énergie, Coup de Pouce Economies d'énergie, TVA à taux réduit, aides locales... Grâce au plan de rénovation énergétique des bâtiments doté de 15 milliards d'euros sur la durée du quinquennat, les particuliers peuvent bénéficier – et parfois cumuler – de nombreuses aides pour financer les travaux de rénovation énergétique. Pour les aider à y voir plus clair, l'ADEME a publié le « Guide des aides financières 2019 pour la rénovation de votre logement », recensant toutes les aides existantes et précisant pour chacune d'entre elles les critères d'attribution.

*Agence Nationale de l'Habitat
**Agence Nationale pour l'Information sur le Logement

> « L'habitat est notre deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre juste après les transports. La rénovation du bâtiment constitue donc une de nos priorités pour améliorer le confort de vie de nos concitoyens et lutter contre le réchauffement climatique. »

Emmanuelle Wargon,
Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.

Dans le cadre de cet accord, l'Agence partage ses outils d'information et de sensibilisation FAIRE pour former les conseillers ORPI.

Enfin, l'ADEME a publié trois nouvelles études sur le prix des gestes de rénovation, l'accompagnement des ménages et la typologie de ceux qui s'engagent dans une rénovation, afin de contribuer demain à atteindre les objectifs définis par le plan de rénovation énergétique des bâtiments (cf. infographie ci-dessous).¶

ODD 7.3 ODD 9.1

5 GRANDES LOGIQUES D'ACTION DES FRANÇAIS VIS-À-VIS DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT :

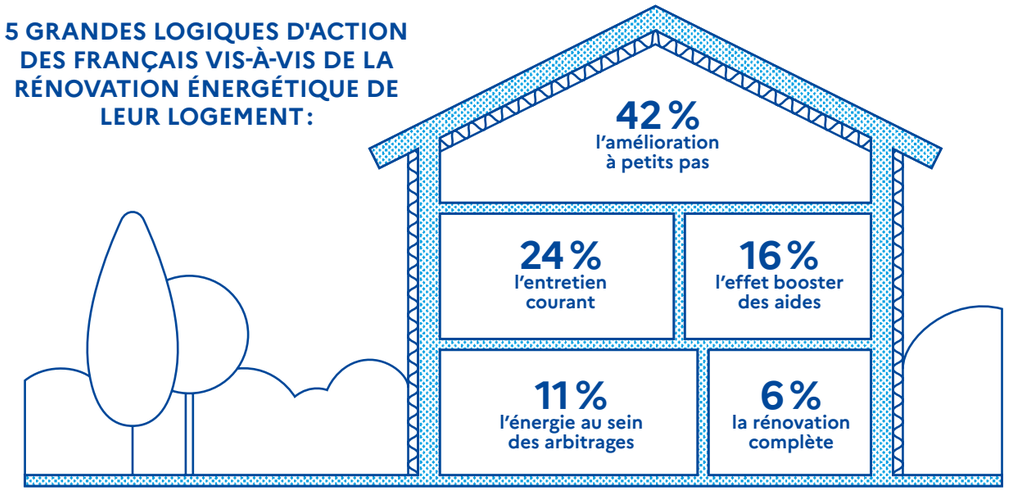

Source : Etude ADEME, "Typologie des ménages ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique" (2019)

09 La Contribution Climat Solidarité : vers une fiscalité écologique mieux acceptée ?

Alors que les Français sont à ce jour très partagés sur la taxe carbone, 77 % d'entre eux se déclarent pourtant prêts à accepter des changements de leur mode de vie pour lutter contre le changement climatique. A condition qu'ils soient partagés de façon juste entre tous les membres de la société. Convaincue que la contribution Climat-Energie est un outil efficace pour la transition écologique, l'ADEME préconise une nouvelle approche fiscale répondant aux préoccupations des citoyens.

Dans un avis publié en avril 2019*, l'ADEME a souhaité offrir un nouveau regard sur le débat relatif à la taxe carbone. Pour les experts de l'ADEME, celle-ci est incontournable face aux risques et coûts que les énergies fossiles font peser sur la société : changement climatique, pollutions, etc. Et des solutions existent pour qu'elle soit acceptée par les citoyens !

L'ADEME recommande ainsi de remplacer l'actuelle taxe carbone et sa logique de rendement par un dispositif visant à assurer la transition écologique en toute équité : la Contribution Climat Solidarité.

A l'instar de la Suède (cf. encadré), où ce modèle de contribution fonctionne avec succès, celle-ci s'appuierait sur une redistribution directe et indirecte intégrale aux ménages en fonction de leur situation ainsi qu'aux entreprises et aux collectivités territoriales. Un tel système présenterait deux avantages. Il ne pèserait pas à court terme sur le pouvoir d'achat des ménages modestes et des classes moyennes. Il permettrait à long terme d'augmenter les investissements liés à l'efficacité énergétique et d'avoir un impact sur l'emploi (+ 6 000 ETP en 2020, + 50 000 en 2025, + 77 000 en 2030).

L'ADEME conseille par ailleurs de moduler l'augmentation de la taxe en fonction de l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre au moyen d'un mécanisme de taxe flottante. Si les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre étaient en effet dépassés à la suite d'une hausse plus importante que prévue des cours mondiaux des combustibles fossiles, la hausse prévue de la taxe serait annulée pour une période donnée. Ce dispositif permettrait d'amortir les hausses de prix pour les consommateurs.

Ces recommandations concrètes s'appuient sur des simulations et des exemples internationaux qui démontrent que cette nouvelle taxe carbone bénéficierait aussi bien au climat qu'à l'ensemble de l'économie (ménages et entreprises).¶

ODD 10 ODD 13

LES DIFFÉRENTES TRAJECTOIRES DE TAXE CARBONE ÉVOQUÉES (EN €/tCO_2)

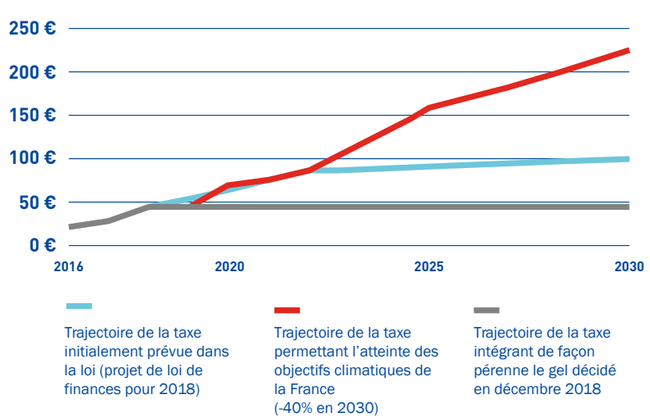

Suède : la preuve par l'exemple

Introduite en 1991, la taxe carbone suédoise affiche aujourd'hui le taux le plus élevé du monde (120 €/tCO_2). Entre 1991 et 2014, la Suède a pourtant enregistré une croissance du PIB de 64 %, une augmentation du revenu disponible des ménages de plus de 55 % et une réduction des émissions de CO_2 de 16 %.

* « Contribution climat solidarité : une taxe carbone pour soutenir la transition écologique et pour plus de solidarité fiscale ».

10 La recherche participative : quand société civile et chercheurs collaborent

L'ADEME est engagée dans la promotion de la recherche participative à travers l'appel à projets CO3 , qui vise à soutenir des projets co-portés par un laboratoire de recherche et une organisation de la société civile.

Après le lancement en 2019 de sa 2e édition, Guillaume Faburel, géographe, professeur à l'Université Lyon-2 et membre du comité scientifique de CO3, en décrypte les enjeux et les finalités.

Qu'entend-on par "recherche participative" ?

Guillaume Faburel : La recherche participative est un terme générique recouvrant des réalités très diverses. L'idée générale, c'est de faire participer très directement les publics aux travaux de recherche, tout en sachant que la nature et l'intensité de leur implication peuvent grandement varier.

Il existe une palette assez large, entre la simple collecte d'informations au plus près des réalités par les gens eux-mêmes et la co-production totale d'un programme de recherche avec des collectifs d'habitants, des communautés locales, ou encore des groupes associatifs... : depuis l'amont (définition du sujet, choix de la méthode employée) jusqu'à l'aval (co-validation des résultats).

La recherche participative est-elle pertinente pour l'exploration des enjeux écologiques ?

G. F. : La recherche participative a commencé à se développer dans les années 60-70, quand émergeaient les problématiques environnementales ; mais il faut attendre ces quinze dernières années pour la voir se développer en France, à mesure que l'environnement prend une place croissante dans nos vies et nos sociétés. Donc oui, les deux sont intimement liés, pour des raisons épistémologiques autant que politiques !

Avec la recherche participative, les mondes scientifiques reconnaissent enfin que les mondes sociaux sont peuplés d'autres connaissances et savoirs que strictement académiques : des savoirs du vécu sensible et de l'expérience, des connaissances pratiques et situées, des savoirs localisés et vernaculaires... Au quotidien, les habitants sont les premiers à ressentir l'environnement. Ils sont des observateurs de plus en plus actifs de ses enjeux et problématiques !

Surtout, premiers concernés, ils sont les premiers légitimes sur les questions écologiques et leur devenir. Or, ils sont aujourd'hui souvent désarmés vis-à-vis des décisions publiques sur ces sujets.

En impliquant directement les publics dans la production de connaissances et donc de sens, c'est le rôle social des savoirs qui se voit redéfini, notamment dans ses relations à l'action. Indéniablement, la recherche participative retisse des liens entre les citoyens et les décisions publiques, à l'ère de toutes les défiances !

Guillaume Faburel, géographe, professeur à l'Université Lyon-2 et membre du comité scientifique de CO3

Pouvez-vous nous présenter le programme CO3, dont vous êtes membres du comité scientifique ?

G. F. : Comme c'est le cas aux Etats-Unis ou dans quelques autres pays, il est essentiel d'avoir des programmes nationaux qui soutiennent et accompagnent le développement de ces nouvelles formes de recherche. C'est l'ambition du dispositif CO3 : un partenariat dont le maître d'œuvre est l'ADEME, et auquel participent des grands acteurs associatifs, investis dans la participation des citoyens à la recherche, tel que Sciences Citoyennes.

Son comité scientifique pluraliste est composé à parts égales de chercheurs académiques et de membres de la société civile. Il s'adresse en priorité aux chercheurs et organisations de la société civile qui souhaitent s'engager dans un processus de co-construction de connaissances favorisant activement la transition écologique et solidaire, au plus près des réalités du terrain. ¶

ODD 9.5 ODD 17.17

Une thèse en itinérance et en immersion

Thibaud Cavaillès réalise un doctorat à l'UMR Triangle (Université Lyon-2), sur financement de l'ADEME. Son sujet porte sur les alternatives écologiques et démocratiques dans les espaces éloignés des grandes métropoles. Considérant sa recherche comme un engagement, il a choisi de conduire une recherche-action avec un ensemble d'acteurs s'engageant collectivement pour faire émerger des pratiques socio-écologiques dans leurs territoires.

Il a, à cette fin, transformé un véhicule en bureau itinérant afin de réaliser plus d'une dizaine d'immersions longues au sein des communes sélectionnées. Il a également réalisé plus d'une trentaine de repas-entretiens consistant à cuisiner et partager un repas avec des habitants, élus ou praticiens, tout en menant un protocole d'entretiens qualitatifs. Seul ce type d'immersion et d'enrôlement permet de dévoiler par le temps long et la participation active des premiers concernés d'autres savoirs et savoir-faire, non plus ceux de l'aménagement, mais ceux du ménagement écologique des lieux.

08 AVIS

Électricité verte : des offres plus vertes que d'autres

Soucieux d'agir en faveur de la transition énergétique, les citoyens sont de plus en plus séduits par l'électricité verte. Un choix louable à condition de privilégier, quand cela est possible, les offres « Premium » encore trop rares.

Dans un avis publié en décembre 2018, l'ADEME recommande de développer ces dernières, plus exigeantes et plus vertueuses que les offres standards : elles permettent de donner de meilleures conditions de rémunération aux producteurs d'électricité renouvelable. Ce type d'offres pourrait même, dans un avenir assez proche, contribuer effectivement au développement de nouvelles capacités d'énergie renouvelable. Parallèlement, l'ADEME préconise de clarifier les différentes offres disponibles, grâce notamment à un référentiel et à la création d'un label lisible et identifiable pour le consommateur. ODD 7.2

5 %
la part de la demande d'électricité verte dans la consommation totale d'électricité en France*

09 AVIS

Le bois-énergie : un mode de chauffage clé pour la transition énergétique

Dans un avis publié en mai 2019, l'ADEME souligne les nombreux atouts du chauffage au bois pour la transition écologique : énergie renouvelable et compétitive pour les particuliers, ressource locale qui contribue au développement ou au maintien d'emplois locaux, et qui, grâce à une gestion durable des forêts, peut se développer dans les années à venir.

Pour autant, des défis restent à relever afin d'atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables : attirer de nouveaux utilisateurs, mais aussi accélérer le renouvellement des systèmes de chauffage existants et diffuser les bonnes pratiques (sur le combustible ou l'utilisation des appareils) pour limiter des émissions de particules fines.

40 %
la part du bois-énergie dans les énergies renouvelables produites en France**

10 ÉTUDE

Les séances de ménage ont aussi un impact sur la qualité de l'air

Les produits de grande consommation en général, et les produits ménagers en particulier, constituent une source de polluants en air intérieur. L'exposition à ces polluants est d'autant plus importante qu'elle a lieu dans des milieux confinés, peu ventilés où l'on passe la grande majorité de notre temps.

Conscients de l'importance des enjeux, sanitaires notamment, les Français se convertissent de plus en plus aux produits d'entretien faits maison. Une tendance qui ne garantit pas qu'ils soient nécessairement efficaces sur la qualité de l'air intérieur ou qu'ils soient meilleurs pour la santé.

Pour y voir plus clair, l'ADEME, l'INERIS et le CSTB ont donc testé une dizaine de produits : certains faits maison et d'autres manufacturés. Les résultats montrent que les risques calculés pour les produits faits maison testés sont globalement plus faibles que pour les produits industriels testés, mais restent relativement proches. Néanmoins, les limites rencontrées pour caractériser la toxicité de plus de la moitié des substances émises invitent, dans une logique de prudence, à diminuer les expositions, en particulier aux produits manufacturés et pour les populations les plus sensibles.

Les impacts sanitaires et environnementaux sur la qualité de l'air intérieur ne dépendent toutefois pas que de l'utilisation de telle ou telle famille de produits. C'est pourquoi les auteurs ont assorti leur étude de recommandations et de bonnes pratiques à l'attention des consommateurs : aérer les pièces au moins 10 minutes pendant et après le nettoyage, préférer les produits non parfumés ou encore limiter le recours aux huiles essentielles dans la formulation d'un nettoyant fait maison. ODD 3.9

*Source : CRE (2016)
**Source : Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (2016)

11 ÉVÈNEMENT

Dans les Hauts-de-France, la mode passe au vert avec les Fashion Green Days

Avec 40 % de visiteurs en plus qu'en 2018, la 2e édition des Fashion Green Days 2019, qui s'est tenue à Roubaix en mai 2019 et dont l'ADEME était partenaire, a fait le plein ! Un succès qui témoigne à la fois de l'engagement de nombreux acteurs de la région Hauts-de-France, berceau historique de la fabrication textile en France, et de la mobilisation de l'ADEME en faveur d'une mode durable et circulaire.

Et il y a urgence, comme le suggérait le thème de la manifestation : « Il est temps d'agir ». L'industrie textile compte parmi les plus polluantes au monde. À titre d'exemple, l'équivalent de 258 douches est nécessaire pour produire un jean. Et moins de 1 % des tissus qui composent nos vêtements sont recyclés pour en faire de nouveaux…

Parmi les temps forts qui ont ponctué la manifestation, les visiteurs ont pu assister au vernissage de l'exposition « Le revers de mon look : quels impacts ont mes vêtements et mes chaussures sur la planète ? » créée par l'ADEME. ODD 8.4 ODD 12.5

APPEL À PROJETS

12

La Bretagne veut faire des citoyens les acteurs de la transition écologique

La transition énergétique n'est pas que l'affaire des experts et des politiques, mais aussi celle des citoyens. C'est tout le sens de l'appel à projets lancé en Bretagne début 2019 par la Région et la direction régionale de l'ADEME. Son objectif est d'accompagner les territoires inscrits dans la démarche Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) qui souhaitent impliquer les citoyens dans les projets de transition énergétique, écologique et solidaire.

Les projets devaient viser tous les publics, et plus particulièrement les personnes éloignées des thématiques des transitions et/ou en situation de fragilité économique et sociale, ainsi que les jeunes qui pèseront demain sur les décisions en matière d'énergie ou de climat. A la clé ? Des financements pour soutenir des actions qui permettront aussi de renforcer la capacité des citoyens à agir dans la vie publique et contribuer à construire des territoires résilients d'intelligence collective.

13 LABEL

En Pays-de-la-Loire, les événements s'engagent pour la transition écologique

Déchets, CO_2, biodiversité… les événements culturels, sportifs, marchands, populaires ou professionnels peuvent avoir de lourds impacts sur l'environnement. Pour y remédier, le Réseau Éco Événement (REEVE) qui accompagne la filière événementielle de la Région Pays-de-la-Loire vers la transition écologique depuis 2013, a lancé en 2019 un label avec le soutien financier de l'ADEME.

Officiellement dévoilé le 13 décembre 2019 à Nantes, ce référentiel permet aux organisateurs d'événements d'agir concrètement pour l'environnement et d'être reconnus pour leur démarche responsable. Comment ? En s'engageant, pour chaque événement, sur 30 actions vérifiables parmi 105 couvrant 8 enjeux (déplacements plus vertueux, vers le zéro déchet, manger durable…).

Après avoir labellisé une quinzaine de manifestations en 2019, REEVE vise l'objectif de 50 événements « éco-engagés » en 2020, dans la région Pays-de-la-Loire principalement.

TERRITOIRES

800 000

emplois équivalent temps plein : c'est le volume d'emplois concerné par le passage vers une économie circulaire, selon France Stratégie (2016)

Les collectivités territoriales occupent aujourd'hui une place centrale pour relever les multiples défis liés à la transition écologique et énergétique. Partout dans les territoires, en métropole comme en Corse ou en outre-mer, elles ont la responsabilité directe des investissements de long terme qui permettront de les relever. Elles aménagent leur territoire, gèrent les ressources, organisent les activités, mettent en œuvre les actions d'adaptation au changement climatique, mobilisent les acteurs locaux, favorisent l'évolution des comportements. Elles contribuent à transformer les villes et les campagnes, ainsi que nos modes de vie.

Accompagnement à travers les contrats de transition écologique (CTE), planification facilitée par le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), ambition reconnue par les labels (Cit'ergie)… Autant de dispositifs, de démarches et d'outils qui traduisent la méthode voulue par le Gouvernement pour soutenir les collectivités, amenées à relever l'ensemble des défis liés à la transition écologique.

A travers ceux-ci et portés par la collaboration entre l'ADEME et les services de l'État, ce sont autant de projets concrets qui se développent sur les territoires, au service du quotidien des citoyens, participent à leur évolution, comme à celles du monde associatif et des entreprises.

Aider concrètement les collectivités et leurs élus - actuels et futurs -, c'est aussi l'objectif du recueil « Demain MON TERRITOIRE », publié par l'Agence en novembre dernier à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales ; guide pratique recensant les solutions déjà mises en œuvre dans des communes et intercommunalités de toutes tailles, montrant surtout qu'il est possible d'envisager des territoires plus sobres en carbone, vecteurs de lien social, d'amélioration de la qualité de vie et de dynamisme.

S'adapter aux effets du changement climatique

Avec 18 jours de canicule, l'été 2019 aura encore été marqué par de très fortes chaleurs et de violents orages dans l'Hexagone. Personne ne peut occulter ce constat : le climat change et les effets de ce changement sont de plus en plus visibles et mesurables. C'est pourquoi la lutte contre le réchauffement planétaire et l'adaptation au changement climatique se situent au cœur des missions de l'ADEME, qui se voit de plus en plus sollicitée par les collectivités en attente d'accompagnement.

Diagnostics des enjeux et des risques, partage des bonnes pratiques et des actions à mettre en œuvre… l'ADEME aide aujourd'hui les collectivités à anticiper les effets du changement climatique, mais aussi à s'y adapter dès maintenant. Un accompagnement global que l'Agence a détaillé, en octobre 2019, dans un avis sur « l'adaptation au changement climatique. » Adaptation certes nécessaire, mais qu'il convient d'envisager comme une réelle opportunité pour les territoires, car porteuse d'innovations techniques, organisationnelles et sociales.

Cet accompagnement se décline aujourd'hui de trois manières principales. D'abord, en facilitant le passage à l'action, grâce, par exemple, à la mise à disposition d'une boîte à outils Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires (TACCT). Puis en proposant diverses formations, visant à accompagner les collectivités dans la mise en place de leur plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

L'ADEME soutient de plus les travaux de recherche sur l'adaptation au changement climatique, à travers des financements de thèses ou des appels à projets de recherche. L'appel à projets MODEVAL-URBA est l'un d'entre eux. Doté d'une enveloppe de 1,1 M€, il s'inscrit dans la Stratégie Urbanisme Durable 2018-2022 et la Stratégie Recherche et innovation de l'ADEME, et vise notamment à atténuer la surchauffe urbaine. Parmi les 6 lauréats de son édition 2019, la 4e en date, l'ADEME a accompagné le projet Récré, en lien avec la démarche Climat et risques de la Ville de Paris, qui s'intéresse à l'aménagement de cours d'écoles pour créer des îlots de fraîcheur. A Nantes, l'ADEME accompagne le projet Dési'Ville qui, dans le cadre d'un projet de réaménagement existant de la métropole, ambitionne de développer et tester des outils pour désimperméabiliser les sols urbains artificialisés, avec la réalisation d'un catalogue de solutions et de recommandations.

Enfin, l'Agence va continuer à contribuer à l'expertise collective sur l'ensemble de ces sujets. C'est dans cette optique qu'elle s'est associée aux autres opérateurs publics comme le Cerema, l'Agence Française pour la Biodiversité, la Caisse des Dépôts et ses filiales. De quoi démontrer qu'au moyen d'études, de scénarios prospectifs, d'appels à manifestation d'intérêt, les expertises doivent s'unir pour éclairer le futur de la lutte contre les impacts néfastes des bouleversements climatiques.¶

ODD 9.5 ODD 9.a ODD 13.1 ODD 17.17

+1,1 mètre

l'élévation du niveau de la mer d'ici 2100 selon le GIEC, si les émissions de GES continuent d'augmenter

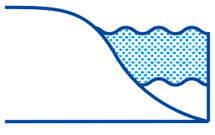

1 000 000

d'habitants en France pourraient être inondés chaque année en 2050, selon l'institut Climate Central (2019)

UNE PRIORITÉ EN MÉDITERRANÉE

La région méditerranéenne est particulièrement affectée par le changement climatique. D'ici à la fin du siècle, elle devrait en effet connaître une hausse comprise entre 3 et 5 °C de ses températures moyennes, une baisse des précipitations de 35 % sur ses rives sud et est et une élévation moyenne comprise entre 20 et 60 cm du niveau marin.

Face à cette future réalité qui se matérialise déjà, les territoires méditerranéens travaillent à la mise en place d'actions de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation des infrastructures afin d'augmenter leur résilience. Autant de projets mis en lumière par les trophées de l'Adaptation au changement climatique en Méditerranée : concours s'adressant aux collectivités locales, universités, agences publiques, ONG et entreprises, et dont les lauréats ont été distingués lors de la Conférence Européenne de l'Adaptation au Changement climatique, à Lisbonne en mai 2019. Organisés par l'ADEME, l'Union pour la Méditerranée, le Plan Bleu et l'Agence des villes et territoires méditerranéens, l'AVitem, ces Trophées ont récompensé en 2019 trois territoires.

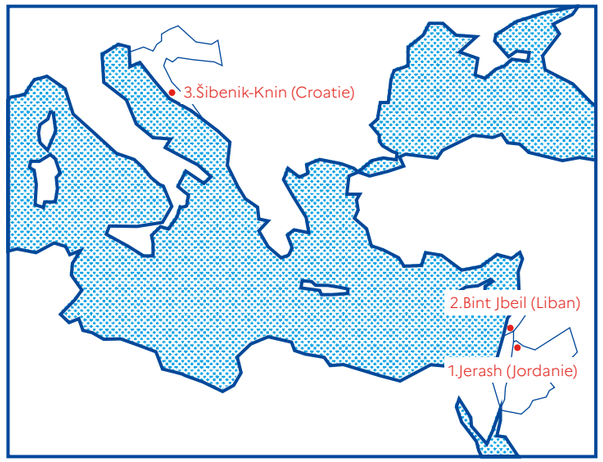

1.
la Municipalité de Jerash en Jordanie, pour son projet de récupération des eaux de pluie sur les toits domestiques pour alimenter un parc public.

2.
l'Union des Municipalités du District de Bint Jbeil au Liban, pour un projet de sauvegarde du couvert forestier et de reforestation, d'ores et déjà accru de 5 % depuis le démarrage du projet.

3.
le comté de Šibenik-Knin en Croatie, le Grand Gagnant des Trophées, pour son Plan côtier qui prend en compte la variabilité du changement climatique pour orienter les projets d'aménagements urbains.

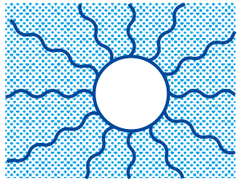

18

c'est le nombre total de jours de canicule qu'a connu la France en 2019, répartis en deux épisodes très intenses : du 24 juin au 7 juillet et du 21 au 27 juillet.

Cit'ergie European Energy Award

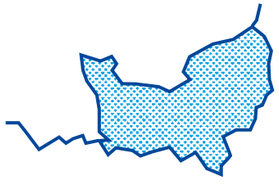

La Métropole Rouen Normandie, championne du programme Cit'ergie

L'ADEME soutient et finance (pour près de 250 000 euros), sur le territoire de la Métropole de Rouen Normandie, la plus grande opération collective de mise en œuvre de Cit'ergie par des communes sur un territoire français : avec 3 communes déjà labellisées (Malaunay, Petit-Quevilly, Rouen) et 11 qui s'engagent (Canteleu, Caudebec les Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Le Grand-Quevilly, Le Trait, Mont-Saint-Aignan, Oissel, Saint-Aubin les Elbeuf, Saint-Pierre les Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen), elles représentent le quart des communes engagées dans Cit'ergie en France. La Métropole Rouen Normandie est elle-même labellisée Cit'ergie.

Et, pour les collectivités engagées dans cette démarche, les résultats sont déjà là : économies d'énergie grâce à la rénovation des bâtiments municipaux, renforcement des énergies renouvelables (biomasse, solaire) les alimentant, réorganisation de la mobilité afin d'éviter les émissions de gaz à effet de serre, etc.

15 Outre-mer. Objectif : autonomie énergétique

Datant de 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé pour objectif aux zones non interconnectées (ZNI) au réseau électrique continental, situées majoritairement en outre-mer, d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030 ; objectif très nettement supérieur à celui des territoires métropolitains. Pour aider les ZNI à avancer dans cette voie, l'ADEME a mené de larges études de faisabilité, dont les premiers résultats, éclairants, ont été publiés en 2019. De vrais outils d'aide à la décision pour ces territoires…

L'ADEME s'est intéressée au potentiel d'énergies renouvelables (EnR) électriques disponibles et mobilisables, ainsi qu'aux freins techniques à lever pour leur développement à la Réunion, en Martinique ou en Guadeloupe. Un mix électrique 100 % EnR adapté aux particularités de chaque territoire est techniquement possible souligne l'Agence, qui accompagne déjà sur place de nombreux projets innovants : développement de l'autonomie énergétique propre du plus grand port de plaisance en Martinique, de la voiture électrique en Guadeloupe, ou encore de l'énergie solaire à La Réunion....

Pour atteindre un niveau d'autonomie important, incluant une électrification forte du parc automobile, il sera nécessaire de solliciter de manière très significative les potentielles EnR et de maintenir une politique ambitieuse de maîtrise de la demande énergétique, en particulier dans les secteurs du transport et du tertiaire.

Le développement significatif des EnR devrait avoir également pour conséquence positive de réduire le rôle des centrales diesel qui, outre leur impact environnemental, sont aujourd'hui responsables de coûts de production très importants. Les différentes études montrent en effet que, quel que soit le territoire, l'augmentation du taux d'EnR dans le mix électrique s'accompagnera d'une baisse des coûts de l'énergie produite, malgré les investissements nécessaires dans des actifs de stockage. Des modifications qui nécessiteront d'être correctement accompagnées pour faciliter les changements des comportements des consommateurs ainsi que l'évolution de certains emplois et métiers liés à l'énergie.¶ ODD 7

> « Les premiers résultats sont très positifs pour la transition énergétique de ces territoires d'un point de vue économique et environnemental, mais impliquent des changements importants. »

Nicolas Soudon - Directeur de la Direction Exécutive de l'Action Territoriale de l'ADEME

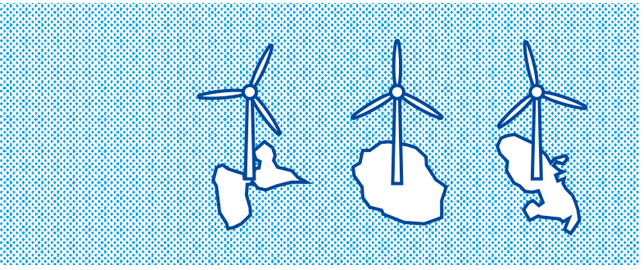

Entre 35 et 53 % de la production totale, c'est la part que pourraient représenter les énergies renouvelables variables dans la production annuelle d'électricité en Guadeloupe et à la Réunion en 2030, selon les estimations réalisées par l'ADEME, entre 58 et 73 % en Martinique.

A la Réunion, aider à l'électrification des sites isolés

Cirques de Salazie, Cilaos ou Mafate, les Hauts… A la Réunion, l'ADEME aide au développement de la production d'énergie photovoltaïque dans les zones les plus reculées et difficilement raccordables au réseau de distribution d'électricité. Des installations autonomes qui permettent de réduire l'usage de groupes électrogènes au fioul, lesquels représentent une gabegie économique et environnementale.

Ce soutien s'inscrit en complément des actions déjà menées par l'ADEME en faveur des installations photovoltaïques destinées à l'autoconsommation dans les sites les plus isolés de l'île.

16 Les EnR, créatrices d'emplois durables dans les territoires

Transports, bâtiment résidentiel, énergies renouvelables… les filières qui participent à la transition écologique ont vu leur marché plus que doubler ces dix dernières années. Le nombre d'emplois directs concernés, toutes filières confondues, a grimpé de 75 % sur la période 2006 - 2017, avec plus de 370 000 personnes employées. C'est ce qui ressort de l'étude « Marchés et emplois concourant à la transition énergétique et écologique dans les secteurs du transport, du bâtiment résidentiel et des énergies renouvelables » publiée par l'ADEME en juin 2019.

Dans le détail, certaines filières témoignent d'une réelle vigueur. Le chiffre d'affaires des modes de transport participants à la transition écologique a par exemple été pratiquement multiplié par quatre en 11 ans, atteignant 33,5 Mds€ en 2017 ; une filière qui emploie, à elle seule, plus de 94 000 personnes, boostée par l'augmentation de la part des véhicules moins émetteurs de CO_2 et le développement des modes alternatifs au transport routier individuel.

Autre exemple avec la rénovation énergétique des bâtiments, dont le chiffre d'affaires a augmenté de 79 % sur la même période, avec plus de 218 000 emplois concernés ! Même constat ou presque pour les énergies renouvelables et de récupération dites EnR&R, avec une augmentation de 39 % du nombre de personnes employées et plus de 86 000 ETP. Éolien terrestre, solaire photovoltaïque, hydroélectricité, biocarburants : la filière EnR&R devrait en outre constituer un gisement important de créations d'emplois dans les territoires où les centrales à charbon vont devoir s'arrêter, comme cela est prévu à l'horizon 2022. C'est ce qui ressort d'une autre étude d'impact menée par l'ADEME et publiée en septembre. ODD 8

Horizon 2050 : la région Grand Est

Si l'ADEME évalue, au niveau national, le dynamisme de l'emploi en lien avec la transition énergétique, les directions régionales mènent des travaux similaires mais à l'échelle de leur territoire. Quel sera ainsi l'impact sur l'emploi local et l'activité de la transition énergétique et écologique dans la Région Grand Est ? C'est l'étude que mène l'ADEME Grand Est en partenariat avec la DIRECCTE, la Région, la DREAL, la Banque des territoires, ainsi que des acteurs de la formation initiale et continue. Avec deux grands scénarios envisagés : un scénario tendanciel et un scénario conforme aux objectifs de planification régional et réglementaire, fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADDET.

Une étude prospective qui permet d'ores et déjà à tous les acteurs d'évaluer l'évolution attendue des métiers et compétences à horizon 2050, avec l'identification des filières à enjeux et des emplois qui seront impactés.

17 Réduction des gaz à effets de serre en Europe : l'ADEME prend position et avance ses recommandations

Fin novembre 2018, la Commission européenne a présenté huit scénarios pour respecter les objectifs fixés dans le cadre de l'Accord de Paris et parvenir à un niveau zéro d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Afin de contribuer aux discussions en cours au niveau européen, l'ADEME s'est intéressée à ces différents scénarios en publiant en juillet 2019, une « Note de position sur la stratégie pour une réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union Européenne. » Celle-ci constitue une analyse objective de ces scénarios, assortie par ailleurs de propositions concrètes.

Pour l'Agence, seuls deux des six scénarios envisagés par la Commission sont suffisamment ambitieux. Parmi ceux-ci, le scénario "1,5°C sustainable lifestyle" semble le plus cohérent avec l'objectif français de diviser par deux la consommation d'énergie finale en 2050 ; ce qui impliquera de rehausser, sans attendre, les objectifs européens dès 2030, en matière d'efficacité énergétique ainsi qu'en termes de part accordée aux énergies renouvelables.

L'ADEME recommande :

- pour une analyse plus fine, de ne pas se contenter de comptabiliser les émissions territoriales, mais d'inclure la dimension « empreinte », c'est-à-dire d'intégrer les émissions importées ;
- pour ne pas s'enfermer dans une approche techno-centrée, d'accorder une plus grande importance à l'évolution des usages, notamment d'alimentation et de mobilité, dans la mesure où ces mêmes usages constituent un facteur déterminant de réussite de la transition. ODD 13

10 Les collectivités : têtes de proue de l'économie circulaire

RSE

Si 2019 a marqué le premier anniversaire de la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), l'année a également été jalonnée par le projet de loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Les collectivités, pièce maîtresse d'une économie en transition, sont déjà à créditer de nombreuses avancées.

L'ADEME a annoncé, début 2019, la création d'un nouveau dispositif d'accompagnement et de reconnaissance des démarches territoriales en faveur de l'économie circulaire. Un programme expérimenté durant six mois, en 2018, par huit collectivités, dont Dunkerque, le Grand Lyon et Lorient Agglomération, et qui doit permettre, à terme, de reconnaître officiellement les collectivités qui s'engagent en matière d'économie circulaire. L'ADEME leur propose, outre un soutien financier, une aide dans la réalisation de leur diagnostic initial et de leurs études, ainsi qu'un accompagnement tout au long de leurs démarches.

Concrètement, l'ADEME propose un référentiel d'actions, en ligne sur le site Optigede (www.optigede.ademe.fr), qui décline les 5 axes de la politique « économie circulaire.» Et, à l'image du programme Cit'ergie, pour la mise en œuvre de la politique climat-air-énergie des collectivités, un nouveau label valorisant les politiques d'économie circulaire les plus ambitieuses, doit également voir le jour. Les premiers lauréats seront connus lors des prochaines Assises de l'Économie circulaire en juin 2020.

En 2019, l'ADEME était également à la manœuvre des Journées techniques nationales dédiées à la tarification incitative en milieu urbain, qui réunissaient responsables et techniciens des services déchets, élus, directions générales des services, conseils régionaux, syndicats de traitement… La mise en œuvre de la tarification incitative est aujourd'hui l'une des priorités d'actions du Fonds Economie Circulaire et Déchets de l'ADEME. Son instauration permettant de réduire de manière significative les déchets résiduels collectés, d'améliorer la valorisation et de maîtriser, voire de baisser le coût du service (cf. encadré).

Enfin, l'ADEME, conjointement avec le Gouvernement et Citeo, a révélé courant 2019, la première vague des lauréats de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour une « collecte des emballages innovante, performant et solidaire ». →

> « La feuille de route de l'économie circulaire est avant tout un plan d'action élaboré avec l'ensemble des acteurs, des consommateurs aux producteurs, en passant par les collectivités locales et l'État. »

Marc Cheverry, Directeur de la direction économie circulaire et déchets de l'ADEME

164 M€

c'était le montant du Fonds Économie Circulaire de l'ADEME en 2018. Un fonds qui vise à aider les acteurs de terrain, principalement les collectivités territoriales et les entreprises qui mènent des opérations mettant en œuvre cette politique.

Quatorze projets ont été retenus, pour leur capacité à déployer des solutions innovantes dans les zones à faibles performances de collecte tels que des centres urbains, les habitats collectifs, les collectivités touristiques ou encore les territoires ultramarins.

Parmi les projets primés, on retrouve par exemple :

- à Pertuis (84) ou Mayotte, de nouveaux kiosques de collecte récupérant les bouteilles en plastique et canettes ;
- le soutien à des communautés de trieurs à la Réunion ou encore à Lyon ;
- ou encore diverses applications mobiles pour favoriser les gestes de tri en Ile-de-France ou à la Guadeloupe.¶

ODD 11.6 ODD 12.5

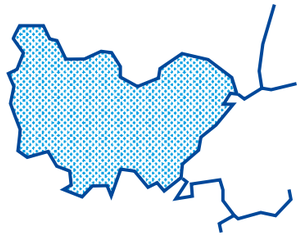

Comment le Grand Besançon a divisé par trois le volume de ses poubelles

En dix ans, de 2008 à 2018, le poids des déchets résiduels de la communauté urbaine du Grand Besançon, qui regroupe aujourd'hui 68 communes et 192 000 habitants, a chuté de 35 % : soit une baisse de 227 kg par an et par habitant à… 149. C'est le résultat de la mise en place d'une redevance incitative calculée sur le volume et le poids des déchets résiduels collectés. Dans le même temps, la collecte de déchets recyclables a progressé de 11 %, ce qui démontre que ces dispositifs constituent un levier efficace pour encourager au tri.

La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 15 millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et 25 millions en 2025. En France, la tarification incitative concernait 195 collectivités pour 5,6 millions d'habitants en 2019, contre une trentaine de collectivités pour 600 000 habitants dix ans auparavant.

> « L'urgence climatique, l'épuisement des ressources, la nécessaire résilience face aux crises qui se multiplient (catastrophes naturelles, ou sanitaires) exigent de nouvelles réponses. Nous devons, ensemble, repenser nos modes de vie, de consommation, de production pour plus de sobriété et d'inclusion. L'ADEME entend contribuer à cette vision qui impactera aussi fortement notre façon d'aménager et d'occuper nos territoires. »

Marie-Christine Premartin, Directrice Exécutive des Programmes de l'ADEME

19 Favoriser l'essor de la pratique du vélo

Présenté par le gouvernement en 2018, le Plan « Vélo et mobilités actives » avait fixé pour objectif de tripler d'ici 2024 la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien. Pour accompagner les territoires et favoriser leur transition, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME ont lancé l'appel à projets « Vélo et territoires ». Récit d'un succès.

Permettre aux collectivités d'anticiper le déploiement du plan vélo en soutenant la définition, l'expérimentation et l'animation de leur politique cyclable, telle était l'ambition de cet appel à projets, ouvert aux territoires de moins de 250 000 habitants.

En avril 2019, 103 premiers lauréats ont ainsi été retenus, accompagnés d'une deuxième vague en juin, portant le nombre de territoires engagés à 227 au total, avec principalement des territoires ruraux, péri-urbains et urbains peu denses, représentant toutes les régions métropolitaines ainsi que l'Outremer, et pour lesquels la mobilité constitue un enjeu-clé (cf. transition n°20).

Une mobilisation inédite des territoires, dans toute leur diversité, qui confirme que le vélo est aujourd'hui l'une des solutions de mobilité plébiscitées par nos concitoyens et leurs élus locaux, tant pour repenser nos mobilités quotidiennes que pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

A l'ADEME, 20 % des agents ont demandé à bénéficier de l'indemnité kilométrique vélo. 222 600 kilomètres ont été comptabilisés en 2019 (+17% par rapport à 2018).¶ ODD 9.1 ODD 13.2

227

C'est le nombre de projets retenus dans le cadre du programme « Vélo et territoires »

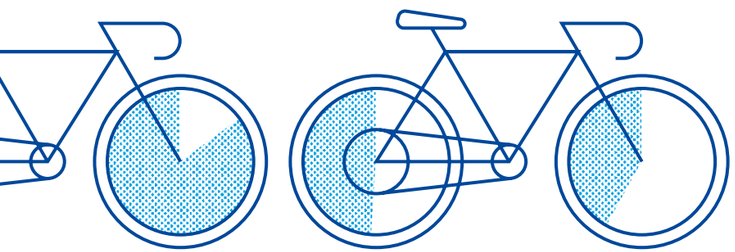

85 % vont conduire des études de planification des aménagements cyclables (itinéraires, stationnement…)

49 % vont mettre en place une animation territoriale dédiée, via le recrutement de chargés de mission et la création de campagnes de communication grand public

42 % vont expérimenter des services vélo (location, partage, réparation et entretien, apprentissage du vélo à l'école…).

Les vélos en free-floating ont trouvé leur public

Les vélos en libre-service, sans station ni borne d'attache, dits vélos en « free-floating » ou VFF ont trouvé leur public. C'est ce qui ressort du livre blanc publié par le bureau d'études 6t, spécialisé sur la mobilité et les modes de vie, recensant les différentes expériences des collectivités à travers le monde, et publié par l'ADEME en 2019. Plus de 15 000 vélos flottants ont ainsi déjà été déployés en France, dont 8 000 rien qu'à Paris !

L'ADEME et le cabinet 6t se sont particulièrement intéressés au profil des usagers, et à leurs comportements. Une arrivée massive de flottes de vélos - et de trottinettes - en libre service qui n'a d'ailleurs pas été sans poser problème aux collectivités. Mais plutôt que de les prohiber, la plupart ont aujourd'hui décidé de les encadrer.

20 La mobilité durable se construit aussi dans les territoires ruraux et périurbains

Aujourd'hui, 40 % de la population française n'a pas ou peu accès aux services de transport collectif. La voiture reste de loin le mode de transport le plus utilisé au quotidien, et l'autosolisme la pratique la plus courante, en dépit de son impact environnemental. Le phénomène est d'autant plus marqué dans les zones péri-urbaines et rurales, avec des inégalités importantes en fonction des territoires, en France métropolitaine comme en outre-mer.

Pour répondre à ces problématiques, le ministère chargé des Transports et l'ADEME ont lancé l'appel à manifestation d'intérêts « TENMOD Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » dans le cadre de la mise en place de la nouvelle loi d'orientation des mobilités (LOM). La dynamique TENMOD "France Mobilité" a été boostée par la mise en place des cellules régionales avec notamment la collaboration avec les DREAL et DDT.

Cette année, 8 projets, particulièrement variés, ont été retenus, tels que :

- « lancer un réseau de transport en commun intercommunal desservant tous les villages » de la Communauté de communes de L'Île-Rousse-Balagne en Corse ;
- « développer et généraliser les usages partagés de la voiture, et faire évoluer le transport à la demande », un projet porté par le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays du Centre Ouest Bretagne ;
- « lutter contre l'autosolisme, en mettant en place un Plan de déplacement inter-entreprises » ainsi qu'un service d'autopartage avec les entreprises, dans la Communauté de communes du Pays de Château Gontier (Pays-de-la-Loire).

La mobilité électrique étant au cœur de la mobilité durable, l'ADEME avait également initié dès le début d'année un appel à projets « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques dans les Zones Non Interconnectées » (IRVE ZNI) qui visait à financer des projets pour véhicules électriques alimentés en électricité d'origine renouvelable. ODD 11.a ODD 13.3

21 Aux côtés des territoires pour améliorer la qualité de l'air

Renommées Zone à Faibles Émissions (ZFE) dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM), les anciennes Zones à Circulation Restreinte (ZCR) permettent de limiter l'accès des véhicules les plus polluants, afin d'améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des populations. L'ADEME porte ce dispositif dans le cadre de l'appel à projets « Zones à faibles émissions » lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire… En 2019, 19 collectivités ont été choisies - communauté de communes, communauté d'agglomération, Métropole… A l'instar de l'Eurométropole de Strasbourg dont l'ambition affichée est de bannir l'ensemble des motorisations diesel sur la totalité de son territoire, au plus tard en 2026.

L'accompagnement de l'ADEME est de deux ordres : la réalisation d'études permettant de préfigurer la mise en place d'une ZFE et la mise en œuvre d'expérimentations visant à accélérer le renouvellement du parc de véhicules anciens par des véhicules moins polluants. Ces actions sont pilotées sur le terrain par les Directions Régionales de l'ADEME en coopération avec les DREAL.

L'appel à projets AACT-air « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air » œuvre également à l'amélioration de la qualité de l'air, en aidant les collectivités à surmonter les difficultés techniques, organisationnelles ou juridiques dans la mise en œuvre d'actions pertinentes d'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur ; ce qui peut concerner la mobilité mais aussi le résidentiel-tertiaire ou l'urbanisme. Chaque dossier retenu fait l'objet d'une convention avec l'ADEME permettant de bénéficier d'un soutien technique et financier.

Pour l'édition 2019, 6 nouveaux projets ont été mis en œuvre, avec un total de 500 000 euros d'aide allouée aux collectivités. Après 6 éditions, 54 lauréats ont été primés dans le cadre de l'AACT-air, pour un total de 3,65 millions d'euros d'aides déjà distribués. ODD 3.9 ODD 11.6

Les Français et la qualité de l'air

48 %

des Français sont pour l'interdiction toute l'année de la circulation des véhicules les plus polluants sur une partie de la ville

49 %

des Français sont pour la mise en place de la circulation différenciée en cas de pic de pollution

22

ÉVÈNEMENT

La région Centre-Val de Loire fête les 10 ans du Fonds Chaleur

Plus d'une centaine d'entreprises et de collectivités venues de toute la région Centre-Val de Loire se sont retrouvées à Parçay Meslay, à quelques kilomètres au nord de Tours, le 8 octobre 2019 pour la présentation de « l'inventaire régional des réseaux chaleur ». L'occasion de célébrer les 10 ans du Fonds chaleur, destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises, que gère l'ADEME depuis 2009, et qui participe au développement de la production de chaleur renouvelable.

Mais aussi d'échanger et de bénéficier des retours d'expérience des maîtres d'ouvrage s'étant convertis à la chaleur renouvelable ces 10 dernières années. Lors de cette journée, 12 lauréats régionaux se sont vus décerner l'un des trophées régionaux dédiés aux différentes filières Energies Renouvelables. Parmi ceux-ci : la mairie de Saint-Maurice-sur-Fessard, dans le Loiret, pour l'installation d'un réseau géothermie sur sondes destiné au chauffage de 5 bâtiments publics (écoles, mairie, garderie, centre de loisirs), du solaire thermique sur le patrimoine de l'OPAC 36 dans l'Indre, ou encore le réseau de chaleur bois de Châteaudun en Eure-et-Loir.

Cette manifestation de terrain a constitué une avant-première de la 2ème édition de la Semaine de la chaleur renouvelable, qui s'est tenue du 3 au 4 décembre 2019 à Paris au Forum des Images et qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière. ODD 7.2

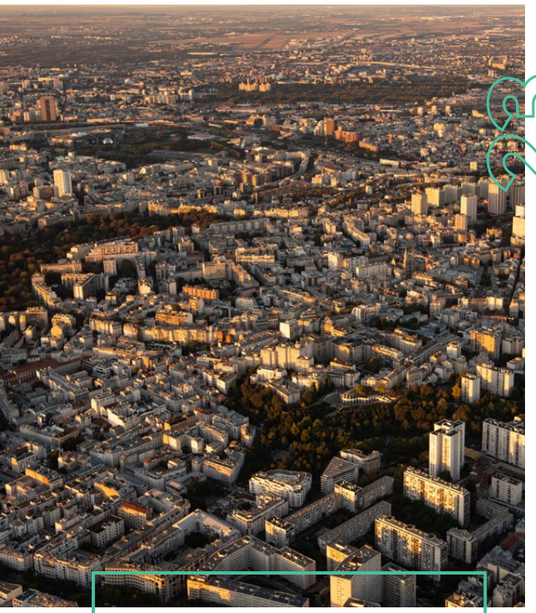

plus de

26,6 M€

le montant qui sera mobilisé sur la période 2020-2022 via le programme SARE sur le territoire du Grand Paris, dont 6,7 millions d'euros apportés par la métropole.

23

CONVENTION

Le Grand Paris s'engage pour la rénovation énergétique

Le 19 décembre 2019, Patrick Ollier, le président de la métropole du Grand Paris, qui regroupe aujourd'hui la capitale et 130 communes de la petite et de la grande couronne, a signé avec Emmanuelle Wargon, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, l'une des premières conventions de mise en œuvre du nouveau programme CEE SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) lancé par le gouvernement en septembre 2019, et porté au niveau national par l'ADEME. ODD 7.3

> « Avec SARE, les collectivités territoriales vont pouvoir compléter et amplifier l'action de conseil et d'information des particuliers initiée dans les années 2000 avec les Espaces Info Énergie, aujourd'hui membres du réseau FAIRE. »

Joëlle Colosio, Directrice exécutive adjointe de l'Action Territoriale de l'ADEME

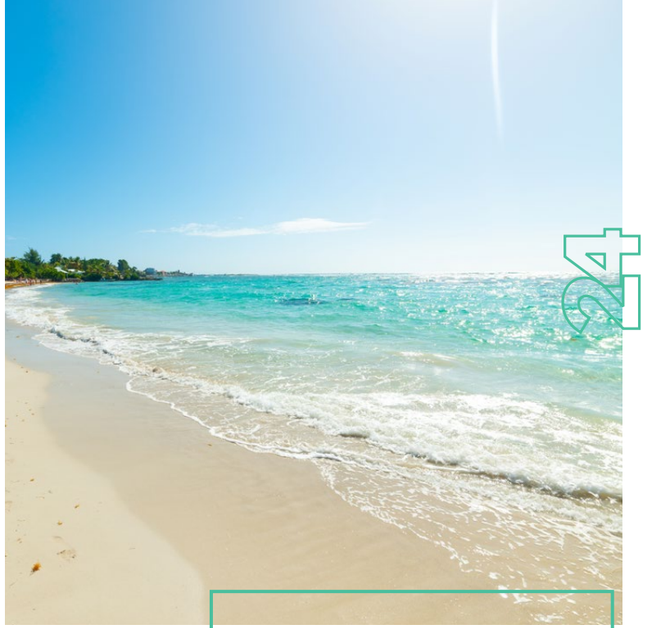

116 000 m³

le volume d'algues sargasses collectées en 2018 sur les seules côtes guadeloupéennes.

24

APPEL À PROJETS

Les Antilles et la Guyane mobilisées pour lutter contre les sargasses

Aider les collectivités à trouver de nouvelles voies de valorisation des sargasses : c'est la mission que s'est fixée l'ADEME aux Antilles, en Guyane et notamment en Guadeloupe dans le cadre du plan piloté par le préfet où elle soutient, depuis 2018, des études concernant la caractérisation de ces algues, la prévision de la formation des bancs, les techniques de collecte ou leur impacts économiques et environnementaux… Des procédés novateurs que l'ADEME fait notamment émerger dans le cadre de l'appel à projets Sargassum : « Recherche, développement et innovation sur les échouages d'algues sargasses ».

Il faut dire que le développement massif des algues sargasses sur les côtes antillaises génère de nombreux problèmes. Leur dégradation provoque notamment des dégagements massifs d'ammoniac et d'hydrogène sulfuré, confrontant les régions concernées à une situation économique, environnementale et sanitaire critique. Pour le moment, seule une infime partie des algues récoltées est valorisée.

Fin octobre 2019, l'ADEME a également apporté son appui technique à l'organisation du premier salon international « des techniques innovantes de prévision, de suivi, de surveillance, de collecte et de valorisation des algues sargasses » Sarg'Expo, en Guadeloupe. L'occasion de valoriser le travail des acteurs privés ou publics, et, également, de mettre en avant de nombreux projets novateurs : engrais issus du compostage des algues, fabrication de plastique biosourcé, de papier et d'emballage biodégradables, etc.

25

FORMATION

Prévenir et valoriser les déchets du bâtiment en Outre-Mer

Depuis plus de 10 ans, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes de prévention des déchets (PPP), puis dans des programmes "Territoire zéro déchet zéro gaspillage".

Le réseau A3P, qui regroupe près de 400 territoires engagés dans des plans d'action en faveur de l'économie circulaire, leur sert à partager leurs retours d'expérience. En septembre 2019, l'ADEME organisait en Martinique les Journées Techniques A3P : deux journées de formation destinées à s'approprier le contexte et les enjeux locaux de la filière BTP, via la présentation du contexte régional et la construction d'un diagnostic par territoire ; et à passer à l'action, via l'identification des leviers d'actions possibles des collectivités en matière de prévention et gestion des déchets du bâtiment.

Avec près de 80 participants, cette réunion a renconté un vif intérêt !

26

ÉVÈNEMENT

Sites et sols pollués : le bilan de 7 années de recherche

Tous les 4 à 5 ans, l'ADEME organise les Rencontres Nationales de la Recherche sur les Sites et Sols Pollués. En 2019, la 4e édition a été l'occasion pour l'Agence de présenter un bilan de ses activités d'animation de la recherche sur le sujet.

Sur la période 2010-2016, ce sont 181 actions qui ont été initiées ou achevées (117 projets de recherche, 25 études, 39 thèses), représentant 2,1 millions d'euros de financement annuel moyen.

Des actions qui ont principalement porté sur cinq domaines thématiques : la caractérisation des milieux ; la compréhension des mécanismes et transferts de polluants ; l'évaluation des expositions et des impacts sur le vivant ; les techniques de traitement et de maîtrise des impacts des sites pollués ; et enfin, la reconversion du foncier pollué. ODD 12.4 ODD 15.3

ENTREPRISES

Dans un contexte d'urgence climatique, de ressources matières limitées, de croissance faible et de révolution numérique, l'ADEME renforce et élargit son intervention en direction des entreprises. Quelles que soient leur taille et leur activité (industrie, commerce, transport, services…), elle les accompagne au travers de financements, de mise à disposition de ses experts, de guides et autres recommandations de bonnes pratiques, pour les aider à innover et à créer de la valeur par la performance énergétique et environnementale.

Autre versant de son action : créer une dynamique d'accélération de l'engagement de toutes les entreprises dans une transition écologique indispensable à l'aune des ambitions de neutralité carbone de la France. En complément des appels à projets réguliers, à l'instar de ceux du Programme d'investissements d'avenir (PIA) qu'elle opère, l'Agence lance de nouveaux dispositifs répondant à des problématiques sectorielles (logistique, agroalimentaire, bâtiment…) ou dédiés à des thématiques spécifiques : la finance climat, l'écoconception, l'hydrogène ou les impacts environnementaux du numérique.

Elle renforce enfin sa démarche partenariale avec l'écosystème du développement économique, de l'innovation et de l'emploi, en apportant, par exemple, son expertise et son soutien financier aux initiatives de nombreux autres acteurs. Et démontre à travers ses études et les retours d'expérience d'entreprises déjà engagées, que la transition écologique, loin de constituer une contrainte, représente une véritable opportunité de développement.

plus de

850 PROJETS

dont 386 portés par des PME,
ont été soutenus entre 2010 et 2019 à hauteur
de 2,5 milliards d'euros dans le cadre du Programme
d'investissements d'avenir (PIA) opéré par l'ADEME

Un référentiel international pour les entreprises en route vers la neutralité carbone : ACT®

L'opinion, les autorités de réglementations nationales et internationales comme le secteur financier attendent aujourd'hui des acteurs économiques qu'ils s'engagent concrètement dans la lutte contre le changement climatique. Pour les aider, l'ADEME les accompagne dans l'élaboration de leur stratégie climat, au travers de nombreuses actions. Exemple avec une méthodologie innovante d'évaluation : l'initiative ACT®.

Afin d'aider les entreprises à optimiser leur stratégie climat, l'ADEME a développé, avec le CDP* et le soutien du gouvernement français, l'initiative ACT® (Assessing Low Carbon Transition). Inscrite à l'Agenda des Solutions porté par la CCNUCC**, elle met à disposition des entreprises une méthodologie leur permettant d'évaluer l'adéquation de leur stratégie avec la trajectoire bas-carbone, définie par l'Accord de Paris, en fonction de leurs activités et de leur secteur. L'évaluation répond à cinq questions (cf. schéma ci-contre) au travers d'indicateurs construits à partir de données qualitatives et quantitatives, du type objectifs de décarbonation, investissements matériels-immatériels, performance des produits, business model futur et se concrétise par des notes sur trois critères (performance, cohérence globale et tendance).

A la fois ambitieux, concret, innovant, le dispositif ACT® fournit une information indépendante qui aide l'entreprise à communiquer et informe les financeurs sur la résilience de sa stratégie face au changement climatique. Porteuse d'enseignements, elle identifie également les points d'amélioration à privilégier grâce à l'accompagnement et l'expertise de consultants formés aux méthodes ACT®.

> « Participer à l'initiative ACT a été une opportunité pour Décathlon de prendre du recul sur nos objectifs et actions grâce aux analyses menées par des experts. Nous avons pu grâce à cela identifier nos pistes de progrès prioritaires. »

Emilie Aubry, Environment process manager chez Décathlon

Après le succès de phases pilotes menées par l'ADEME et le CDP de 2016 à 2018 auprès d'entreprises d'envergure internationale, de PME et d'ETI, l'Agence a lancé en mai 2019 un premier appel à candidature. Son objectif, ambitieux mais réaliste, était de recruter 25 entreprises des secteurs de la production d'électricité, de la construction automobile et du commerce de détail souhaitant mesurer leur engagement en faveur du climat et ayant déjà réalisé au moins un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES). →

*Ex-Carbon Disclosure Project
**La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

LES 5 QUESTIONS DE L'ÉVALUATION ACT

1 Quels sont les objectifs bas-carbone de l'entreprise ?

2 Comment l'entreprise compte-t-elle les atteindre ?

3 Quelles sont les actions de l'entreprise ?

4 Quel est l'historique récent des actions de l'entreprise ?

5 Quelle est la cohérence globale de ces actions et objectifs ?

? Le score ACT est construit sur les réponses à ces 5 questions.

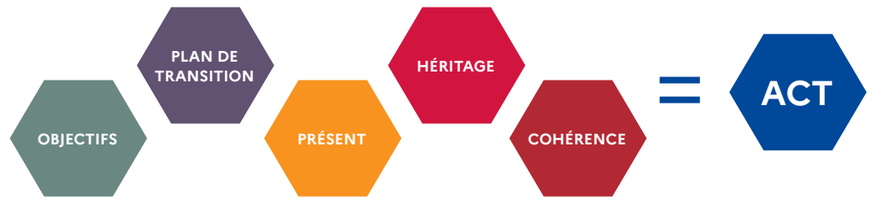

Dans le cadre de cette opération, l'ADEME accompagnera techniquement les entreprises retenues pour se former à l'utilisation de la méthodologie ACT® et subventionnera, à hauteur de 50 % à 70 %, les travaux qu'elles mèneront pour évaluer leur stratégie. D'autres appels à participation seront lancés prochainement auprès d'autres secteurs comme le bâtiment (construction, gestion immobilière…).¶

ODD 13.2

Reporting extra-financier : les investisseurs français exemplaires

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée en 2015, a fait de la France le premier pays au monde à rendre obligatoire la publication par les investisseurs d'informations relatives à leur contribution aux objectifs climatiques. Quatre ans plus tard, ce rôle de pionnier s'est concrétisé dans le palmarès de la 2e édition des Prix internationaux du reporting climatique organisés par l'ADEME, le Commissariat général au développement durable (CGDD) et le think-tank 2° Investing Initiative (2°ii). Le 29 novembre, ce sont en effet quatre institutions financières françaises qui ont été distinguées parmi les six lauréats : Allianz France, Aviva France, AXA et Ircantec. Décernés par un jury indépendant, ces Prix visent à stimuler l'innovation et reconnaître les meilleures pratiques des institutions financières à travers le monde en matière de rapports sur le climat.

climatereportingawards.org/

28 Quand l'Etat soutient et encourage les entreprises innovantes

Parce que la transition écologique nécessite la mise en œuvre de solutions nouvelles, l'ADEME encourage les entreprises dans leur dynamique d'innovation et pilote plusieurs dispositifs de soutien leur permettant de financer et de mener à bien leurs projets.

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) opéré par l'ADEME, l'Agence a renouvelé en 2019 cinq appels à projets à destination des entreprises.

• Trois ont été lancés dans le cadre de l'Action « Démonstrateurs », qui couvre toutes les thématiques de la transition écologique : Systèmes énergétiques villes & territoires durables ; Bioéconomie & protection de l'environnement ; Economie circulaire - Ecoefficience dans l'industrie, l'agriculture et l'eau.

• Un autre appel à projets a été reconduit sur le thème des Transports et de la mobilité durable.

• En juillet, la 4e édition du concours I-Nov a également été lancée, dont l'ADEME copilote quatre des neuf thématiques en direction des PME et des start-up.

Via le PIA, l'ADEME a financé plus de 850 projets très divers, alliant efficacité environnementale et pertinence économique. Le concours d'innovation a permis à la PME Dual Sun de mettre sur le marché sa solution de panneau solaire hybride produisant simultanément de l'eau chaude et de l'électricité. Le PIA ADEME a également soutenu le projet Mistral à Fos-sur-Mer, associant Arcelor-Mittal et la PME Azur industrie, qui permettra de réduire de 25 % les émissions de CO_2 du procédé d'agglomération du minerai de fer. Le projet Biodera du groupe Roullier porte quant à lui sur le traitement innovant de cultures agricoles limitant les intrants. Enfin, le projet ITE+ porté par Bois de Lorraine Industrie Bois vise à simplifier les opérations de rénovation thermique par l'extérieur et d'en augmenter la fiabilité.

Autre tout nouveau dispositif de soutien : l'Accélérateur Transition Énergétique, créé par Bpifrance et l'ADEME en octobre 2019. Dédié au secteur énergétique, il permet aux entreprises retenues d'accéder à un programme d'accompagnement de 24 mois (30 jours de conseil, séminaires, mises en relation entre dirigeants et des experts de la filière transition énergétique…). 28 entreprises à fort potentiel ont été sélectionnées pour intégrer sa première promotion. ODD 9 ODD 13.3

870 PROJETS
ont été financés ou soutenus du début du PIA en 2011 à fin 2019

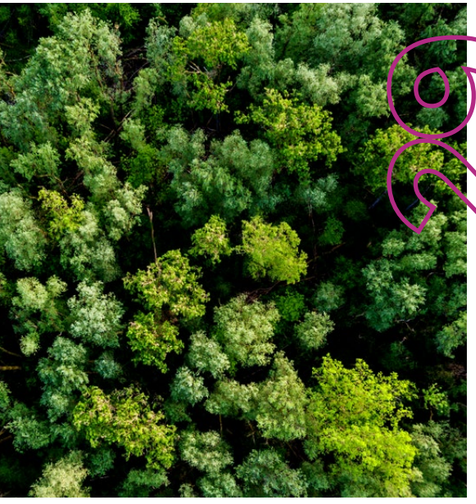

29 5 règles pour une compensation utile et fiable

Eurostar, Danone, Total… un nombre croissant d'entreprises se tourne vers la compensation carbone. Une démarche à laquelle l'ADEME, convaincue de son efficacité pour lutter contre le changement climatique, apporte son soutien tout en alertant sur les pratiques imparfaites ou dévoyées nuisant à sa crédibilité.

Pour les éviter, l'Agence a rendu publiques en novembre 2019 cinq règles indispensables pour guider les entreprises afin de s'engager dans une compensation utile, sincère et fiable, parmi lesquelles : choisir des projets de compensation labellisés ou encore communiquer de manière responsable. Et, avant toute action de compensation, l'Agence rappelle la nécessité d'éviter et de réduire ses émissions, selon le principe de séquencement « éviter-réduire-compenser ». ODD 13.3

30 Mobiliser les investissements pour décarboner l'économie

Atteindre les objectifs de neutralité carbone impliquera aussi la mobilisation du monde de la finance. A ce titre, accroitre les investissements dans l'économie de la transition écologique et, parallèlement, réduire significativement ceux qui contribuent au changement climatique, constituent un impératif. L'ADEME déploie son action avec volontarisme pour permettre l'intégration des enjeux climatiques dans les décisions d'investissement.

Les impacts du changement climatique n'épargnent pas le secteur financier. Désormais conscients des risques encourus mais aussi de leur propre responsabilité dans la décarbonation de l'économie, les acteurs privés, les États, banques centrales et superviseurs se mobilisent. Toutefois, si les investissements contribuant au financement de la transition écologique progressent, ils restent à ce jour insuffisants pour atteindre la neutralité carbone et adapter nos équipements et infrastructures au changement climatique. Un contexte qui a conduit l'ADEME à investir le sujet « finance climat », afin d'accompagner les acteurs dans leurs efforts.

En mars 2019, l'Agence a lancé son premier appel à projets de recherche dans le domaine. Doté de 1,3 million d'euros, il vise à apporter des connaissances théoriques, stratégiques et pratiques pour faire évoluer les investissements vers plus de durabilité et de résilience climatique, mais aussi à créer les conditions d'une meilleure collaboration entre les entreprises, les collectivités et les acteurs du secteur financier. La production de ces connaissances aboutira à la formulation de recommandations de politiques publiques et/ou à l'identification de bonnes pratiques et d'enseignements.

10 projets portés par des centres de recherche et associant institutions financières, think-tanks, bureaux d'études, entreprises et associations ont été retenus pour un financement en 2019 et 2020.

En 2019, l'ADEME a, par ailleurs, été choisie pour coordonner Finance ClimAct, un programme inédit lancé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, destiné à faire de la France un marché pilote de la finance climat en Europe. Regroupant huit acteurs dont l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), ce programme équipera d'outils concrets les épargnants, institutions financières et entreprises, afin de leur permettre d'intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de leurs décisions d'investissement.

Ce programme, intégré dans la feuille de route du pacte vert européen lancé par la Commission européenne, contribuera à la mise en oeuvre des plans d'actions français et européens sur la finance durable.

Doté d'un budget de 18 millions d'euros et de 10 millions de financement par la Commission européenne, Finance ClimAct s'est fixé un plan d'action ambitieux d'ici 2024. Entre autres exemples : la formation de 1 000 acteurs du financement de l'efficacité énergétique dans l'industrie, la création d'un outil de mesure des risques climatiques auxquels sont exposées les institutions financières, le déploiement de l'écolabel européen sur les produits financiers à destination des épargnants, ainsi que la réalisation de 500 visites de clients mystère auprès de conseillers financiers.

Intégrés dans cette stratégie, les travaux de l'ADEME permettront notamment la conception de Plans de Transition Sectoriels, élaborés avec chaque filière industrielle d'énergie concernée (ciment, acier, aluminium, éthylène, chlore, ammoniac, sucre, papier-carton, verre). Les institutions financières serviront également de relais au déploiement de ACT®, afin de promouvoir l'élaboration de stratégie climatique dans les entreprises financées.¶

> « La transition écologique ne se fera pas sans la réorientation massive des flux financiers. C'est pourquoi l'ADEME soutient des projets de recherche sur la finance durable et catalyse l'action française au sein du projet européen LIFE Finance ClimAct. »

Valérie Quiniou, Directrice Exécutive Prospective et Recherche

Mobilité et industrie misent sur l'hydrogène vert

L'hydrogène vert, en plein essor, aura un rôle essentiel à jouer dans la transition énergétique, en particulier pour la décarbonation de l'industrie des transports et des bâtiments ou pour stocker les énergies renouvelables. Prenant la mesure de son potentiel, l'ADEME a fortement encouragé le développement de l'hydrogène décarboné grâce à des appels à projets et des évènements à destination des entreprises et des collectivités.

En juin 2018, le gouvernement lançait le Plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique, destiné à donner à la France, à la pointe de la filière, les moyens de conserver non seulement son avance mais surtout de « verdir » les technologies existantes de production d'hydrogène.

Dans le prolongement de cette impulsion, l'ADEME a lancé en février 2019 avec l'État un appel à projets doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros consacré à la « Production et fourniture d'hydrogène décarboné pour des consommateurs industriels », dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA). À l'issue de la sélection, cinq projets ont été retenus, deux d'hydrogène fatal et trois autres de production d'hydrogène sur site industriel à l'aide électrolyseurs dans les secteurs pharmaceutique, agroalimentaire et de la chimie des matériaux.

Les enjeux sont importants. Aujourd'hui, les modes de production de l'hydrogène industriel utilisent en effet des technologies fortement émettrices de gaz à effet de serre. L'enjeu réside donc dans le verdissement de ses modes de production. En outre, dans les cas où les sites de production et de consommation sont éloignés, il doit être transporté en déployant une solution vertueuse d'acheminement, qui n'annule pas le bénéfice environnemental lié à sa production. Ses usages finaux visés, existants ou nouveaux, sont de fait principalement liés à des besoins de processus industriels (chimie, électronique, verrerie, agroalimentaire…), mais également de mobilité et de stockage. →

L'hydrogène ou dihydrogène (H_2) se présente comme un gaz invisible et inodore. De tous les éléments chimiques, c'est le plus léger, ainsi que l'élément chimique le plus abondant dans l'univers.

En mai 2019, l'ADEME a également sélectionné les 11 lauréats de l'appel à projets « Écosystèmes de mobilité hydrogène » qui a rencontré depuis son lancement en octobre 2018, un très grand succès (24 projets présentés issus de toutes les régions). Il a également démontré un positionnement fort des industriels français (fabricants de véhicules, de bornes de recharge, d'électrolyseurs, de piles à hydrogène, exploitants de services) ainsi que des attentes nouvelles de la part d'utilisateurs et opérateurs de mobilité.

Les projets retenus couvrent des applications très diversifiées : livraison du dernier kilomètre en milieu urbain, transport collectif de personnes en bus ou en navette maritime, location de voitures, collecte de déchets, flottes d'entreprises et de collectivités, ou encore usage de poids lourds comme véhicules de chantier.¶

ODD 9.4 ODD 13.2

LE PLAN HYDROGÈNE EN CHIFFRES :

10 %
Décarboner 10 % de l'hydrogène industriel d'ici 2023

EN 2023

5 000
véhicules utilitaires légers

200
véhicules lourds

100
stations

… alimentés en hydrogène local

Une première station hydrogène inaugurée dans la Zero Emission Valley

Forte d'une concentration exceptionnelle des acteurs français de la filière hydrogène sur son territoire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en 2017 le projet Zero Emission Valley pour déployer à grande échelle la mobilité électrique hydrogène.

Cette initiative, soutenue par l'ADEME à hauteur de plus de 14 millions d'euros, prévoit notamment le déploiement d'ici 2023 de 1 200 véhicules roulant à l'hydrogène et de 20 stations de recharge (dont 14 dotées d'électrolyseurs) maillant le territoire pour permettre d'assurer la continuité de déplacement des utilisateurs de véhicules de flottes professionnelles. Le 6 septembre 2019, une première station a vu le jour à Clermont-Ferrand, grâce à un partenariat entre acteurs publics et privés. L'installation permet d'avitailler des véhicules des collectivités et des entreprises impliquées dans le projet.

32 Avec l'ADEME, les professionnels de la logistique prennent un virage écologique

Deuxième secteur le plus consommateur d'énergie en France après le bâtiment, le secteur des transports s'organise pour contribuer à atteindre les objectifs fixés dans la stratégie nationale bas carbone de la France. Une synergie que l'ADEME favorise par le biais de nombreuses actions fédérant l'ensemble des acteurs de la Supply Chain.

L'ADEME a lancé en mars 2019 la Fabrique de la Logistique, la première plateforme d'accélération de projets innovants et ouverts dédiée à la Supply Chain. Rassemblant start-up, donneurs d'ordres, prestataires logistique & transport, organismes de labellisation et de financement, pouvoirs publics, collectivités, associations et fédérations, laboratoires de recherche… l'enjeu est de créer une véritable communauté fédérant les contributions individuelles au profit d'une force collective nationale. A travers cette initiative originale et qui montre que l'Agence croit en la capacité des acteurs à s'emparer des enjeux environnementaux, l'ADEME souhaite accompagner l'ensemble du secteur dans une dynamique d'innovation sur de multiples thématiques : stratégie RSE, réduction des coûts, optimisation des flux, réduction des émissions de CO_2 et de polluants, mutualisation des moyens de transport…

Au sein de cette Fabrique, chacun apportera ses compétences et ressources pour développer des « communs » produits collectivement et partagés : plateforme technologique, données ouvertes, logiciels libres, retours d'expérience, connaissances, protocoles, territoires d'expérimentation…

Autre première à l'initiative de l'ADEME : le 19 septembre 2019, l'Agence a organisé le « rendez-vous du transport et de la logistique écoresponsables », premier événement du programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE) lancé en 2018 pour accompagner pendant trois ans les entreprises qui s'engagent à mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de GES.

400 professionnels, chargeurs, commissionnaires de transport ou transporteurs, ont répondu présents. À l'occasion de cette manifestation, 12 entreprises ont été récompensées des Trophées EVE 2019 pour leurs actions en faveur de la transition énergétique et écologique. Et 12 premiers commissionnaires de transport (Chronopost, Schenker France, DHL, FM Logistic…) ont annoncé leur engagement dans le nouveau dispositif EVcom, déclinaison du programme EVE à leur secteur d'activité.¶ ODD 9

RobNum : numérique et robotique au service de la transition écologique

6 projets ont été retenus par l'ADEME en octobre 2019 dans le cadre de l'appel à projets de recherche « Robotisation et Numérique dans le secteur logistique » (RobNum). Lancé au mois d'avril, celui-ci visait à faire émerger des travaux de recherche appliquée et des expérimentations dans la logistique favorisant la transition écologique grâce au numérique et à la robotique

Les six projets sélectionnés couvrent l'ensemble du champ des activités logistiques (réception de marchandises, conditionnement, inventaire, livraison). Deux d'entre eux font appel aux technologies numériques, les quatre autres proposant de nouveaux outils robotiques.

LE PROGRAMME EVE EN CHIFFRES

250 entreprises nouvellement engagées en 2019 représentant :

plus de 15 800 véhicules et 18 500 conducteurs

un objectif total de réduction de 88 000 tonnes de CO_2 par an à l'issue des 3 ans du programme

Rapport annuel 2019

Un MOOC dédié à l'écoconception

À l'occasion des Rencontres de l'alimentation durable, l'ADEME et AgroParisTech, avec le soutien d'Agreenium, ont organisé en mars 2019 un MOOC gratuit à destination des acteurs du secteur agroalimentaire. D'une durée de 4 semaines, cette formation en ligne ouverte à tous est destinée à encourager les initiatives en faveur de la performance environnementale et de l'éco-conception.

33 Produire une alimentation à moindre impact pour l'environnement

Produits bio, locaux, « light », vegan ou sans gluten ; emballages éco-conçus ; chartes de durabilité… Le marché alimentaire se transforme rapidement pour répondre aux nouvelles attentes des consommateurs. Une mutation qui exige de ses acteurs d'intégrer de plus en plus la question de la performance environnementale dans leurs pratiques.

En 2019, l'ADEME a embarqué 19 entreprises dans l'opération « Moins de pertes et gaspillages alimentaires » : Jacquet, Labeyrie Fine Foods, Soup'idéale… Ces 19 entreprises ont fait l'objet d'un diagnostic préalable afin d'évaluer le poids des pertes, calculer son coût, évaluer les impacts environnementaux et appréhender les causes. A partir de ce constat, l'ADEME a élaboré un plan de 3 à 10 actions pour agir sur les sources avec deux grands objectifs : réduire les pertes et gaspillages alimentaires ; améliorer la valorisation desdites pertes. Chaque site a enregistré en moyenne et par an une réduction de 15 % des pertes et de 86 tonnes d'émissions de CO_2 ainsi qu'un gain de 67 000 euros HT.

L'ADEME a lancé un appel à projets "GREEN GO" en 2019 afin d'accompagner les entreprises et les acteurs des filières alimentaires à intégrer la performance environnementale dans leurs pratiques afin de répondre aux grands enjeux sociétaux. 19 projets ont été retenus. Leur périmètre couvre une grande diversité d'aliments (boissons, fromages, cafés, charcuteries, pain, nutrition sportive, chocolat…). Après une phase de diagnostic environnemental global, les entreprises étudieront les pistes d'amélioration potentielle sur les différentes étapes de fabrication, de l'amont agricole à la logistique en passant par la transformation. Les quantités de déchets alimentaires au restaurant d'entreprise de l'ADEME à Angers sont passés de 71g/convive à 43g/convive tous déchets confondus, entre 2010 et 2018. 37% des quantités sont liées aux restes dans les assiettes. ODD 2.4 ODD 2.5

34 Énergie et climat : les agriculteurs agissent

À l'occasion du Salon International de l'Agriculture, l'ADEME a diffusé en février 2019 une étude sur l'efficacité énergétique dans l'agriculture recensant une multitude d'équipements et de pratiques permettant de réduire la consommation d'énergie de la filière : pompes à chaleur, valorisation d'énergie fatale, ventilateurs économes, goutte à goutte, réduction du travail du sol. L'étude, qui quantifie les gains envisageables de 43 solutions différentes, table ainsi sur une réduction potentielle de la facture énergétique des agriculteurs de 43 % à l'horizon 2050.

Dans la foulée de ces travaux destinés au monde agricole, l'ADEME publiait aussi en septembre un guide de bonnes pratiques sur un autre enjeu majeur de la transition écologique de l'agriculture : la qualité de l'air. Pensé pour les organismes de conseil agricoles et les exploitants, ce guide valorise des solutions concrètes visant notamment à limiter les émissions d'ammoniac (NH_3) et les particules produites par l'élevage (stockage et gestion du fumier, pâturage des animaux), l'exploitation des sols (fertilisation, épandage…) ou la consommation énergétique des équipements.

Élaboré avec les organismes agricoles et scientifiques experts du domaine, ainsi que les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, il recommande pour chaque activité des bonnes pratiques telles qu'une segmentation de l'alimentation en fonction de l'âge des animaux, l'augmentation de la fréquence de ramassage du fumier ou l'incorporation de légumineuses dans le système cultural. ODD 2

13 000 €

par an : c'est la dépense énergétique moyenne par exploitation

35

FINANCEMENT

ADEME Investissement : un outil pour financer la transition écologique

Afin de gérer les investissements en fonds propres dans le cadre du Grand plan d'investissements, l'Etat a créé la société ADEME Investissement, détenue à 100 % par l'Etat et présidée par l'ADEME. Cette société permettra de soutenir le développement de projets innovants d'infrastructures ou de première commerciale dans le champ de la transition écologique. Ce fonds d'investissements s'inscrit notamment dans la continuité des soutiens en aides d'État apportés à des projets dans le cadre du programme "Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique".

Dotée de 400 millions d'euros, elle apportera aux projets une partie du financement sous la forme de fonds propres tout en catalysant les autres financements. ADEME Investissement constitue le premier outil public de financement en fonds propres des infrastructures innovantes, aux côtés des investisseurs privés.

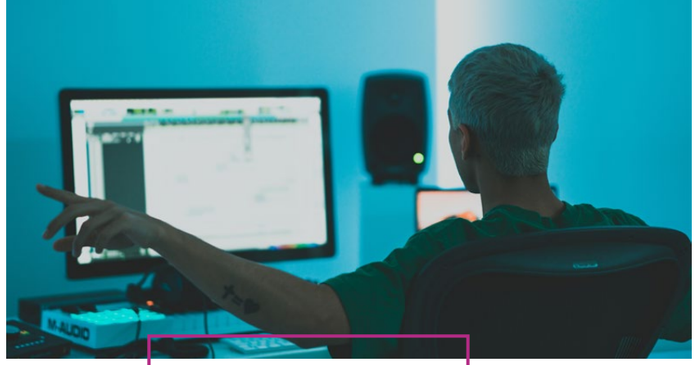

400 M€

la dotation d'ADEME Investissement

36

APPEL À PROJETS

L'écoconception : les entreprises ont tout à y gagner !

Les vertus de l'écoconception sont multiples. Elle permet de diminuer les coûts de production, d'accroître la valeur d'usage des produits, d'augmenter le chiffre d'affaires. Mais aussi de prendre de l'avance sur la concurrence. Pour inciter les entreprises à s'engager, l'ADEME avait lancé en décembre 2018 l'appel à projets PERFECTO, auquel ont répondu 27 entreprises, de la start-up au grand groupe. Six ont été sélectionnées en septembre 2019.

Leur nature très diverse montre l'étendue du potentiel de l'écoconception : une chaussure connectée pour l'assistance à la personne ; un prototype de hayon « smart » conçu en suivant la méthodologie de l'Analyse du Cycle de Vie ; un procédé innovant de teinture de fil textile à haute performance environnementale ; une gamme de bâtiments flottants inspirée du biomimétisme ; et enfin, des solutions de traitement biologique des eaux résiduelles. Les entreprises lauréates bénéficient d'un appui technique de la part de l'ADEME ainsi que d'une subvention pouvant aller jusqu'à 70 000 euros pour développer leur projet. ODD 12.5 ODD 12.6

"Au vu de la situation environnementale actuelle, les matériaux recyclés et biosourcés seront certainement les matériaux les plus utilisés dans les prochaines années. D'une part, leur seule production a un impact bénéfique sur l'environnement puisque l'on récupère les déchets végétaux plutôt que de les brûler. D'autre part, des mélanges PET* recyclé et PEF** biosourcé peuvent être imaginés. Ils constitueront une alternative pour continuer d'utiliser les matériaux pétrosourcés actuellement présents sur le marché, qui, après plusieurs recyclages, n'ont plus d'aussi bonnes performances qu'initialement."

Emilie Forestier, lauréate du Prix Pierre Lafitte, autrice d'une thèse Cemef/MINES ParisTech/ADEME consacrée à la mise en forme d'un polymère biosourcé pour l'emballage alimentaire.

*PET : polyester
**PEF : polyéthylène furanoate

37

Concilier numérique & environnement

LABEL

L'empreinte environnementale des technologies et objets numériques pose un défi majeur, et ce à toutes les étapes de leur cycle de vie - fabrication, utilisation, fin de vie. L'ADEME s'est emparée du sujet depuis plusieurs années. En 2016, elle lançait par exemple, avec plusieurs partenaires dont la Région Occitanie et la CCI de l'Hérault, le dispositif GreenConcept avec 28 entreprises de moins de 50 salariés d'Occitanie pour les accompagner dans une démarche d'éco-conception numérique. Trois ans après, le bilan s'avère très positif.

Les différents projets ont permis de réduire fortement les impacts des produits et services numériques (-68 % de consommation d'eau, -85 % d'énergie, -40 % de ressources, -58 % d'émissions de CO_2).

L'ADEME s'est d'autre part associée à l'initiative de l'Institut du Numérique Responsable de créer le Label Numérique Responsable. Lancé le 4 juin 2019, ce label est accessible à tout type d'organisation (entreprises, associations, administrations, collectivités…), quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, pour leur permettre de valoriser leur engagement responsable et de s'engager dans une démarche d'amélioration continue. Il repose sur un référentiel construit par l'Institut du Numérique Responsable en partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME et WWF, et une démarche de labellisation en 6 étapes. ODD 12 ODD 13

38

CHARTE

Rénovation énergétique : les filières du bâtiment et de l'immobilier s'engagent

Le 4 avril 2019, l'ADEME et plus d'une centaine d'acteurs de la filière du bâtiment et de l'immobilier ont signé la charte « Engagé pour FAIRE* », qui s'inscrit dans le prolongement du programme FAIRE (cf. transitions n°5 et n°23) lancé par l'État, le Gouvernement et l'Agence en septembre 2018.

Destinée à mobiliser les acteurs privés autour de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments, la charte « Engagé pour FAIRE » comporte des engagements réciproques de la part des pouvoirs publics, de l'ADEME et des signataires volontaires, autour de trois grands axes : développer des actions et offres commerciales s'inscrivant dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone ; encourager les partenariats avec les acteurs du réseau FAIRE et promouvoir celui-ci dans leurs communications ; encourager des pratiques commerciales vertueuses. Sous forme d'avenants sectoriels, le texte intègre également des engagements spécifiques couvrant la variété des acteurs impliqués (organisations professionnelles, fournisseurs d'énergie, associations, grandes surfaces de bricolage, industriels, plateformes numériques de travaux, secteur assurantiel, professions immobilières…). Le programme SARE a vocation à accompagner la rénovation des bâtiments du « petit tertiaire privé » (commerces, bureaux, restaurants, …) en permettant à leurs propriétaires de disposer sur les territoires d'un guichet d'information et de conseil de proximité, neutre, gratuit et cohérent avec les messages du Plan Rénovation. ODD 7.3 ODD 11.3

* Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique

39

APPEL À PROJETS

10 ans de soutien à la production de chaleur à partir de biomasse

Depuis dix ans, le Fonds Chaleur de l'ADEME soutient les installations industrielles, agricoles et tertiaires assurant une production énergétique annuelle supérieure à 12GWh/an dans le cadre de l'appel à projets annuel pour la cible industrielle « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire » (BCIAT). En 2019, l'Agence a accompagné 9 nouveaux projets. Ceux-ci confirment l'intérêt croissant des industriels pour ces équipements, qui, en remplaçant l'énergie fossile par de l'énergie renouvelable, permettent d'accéder à une haute performance environnementale.

Le groupe Nestlé, par exemple, l'un des neuf lauréats, possède déjà 4 chaudières biomasse sur différentes usines. La nouvelle installation financée par le BCIAT couvrira environ 85 % des besoins en vapeur de son site de production d'alimentation pour chiens et chats de Veauche (Loire) et permettra de réduire les émissions de CO_2 de 6 500 tonnes par an.

A Laveyron (Drôme), le groupe Saica Paper, déjà lauréat d'un précédent appel à projets, installera quant à lui une nouvelle chaudière biomasse de 73 MW pour une production de 446 GWh/an, qui sera la plus importante du BCIAT depuis dix ans. Au total, les neuf projets lauréats de 2019 représentent une production thermique annuelle de 825 GWh pour un montant de 107 M€ d'investissement et 33,2 M€ d'aides octroyées sur le Fonds Chaleur de l'ADEME.

L'ADEME

Revue des missions visant à réorienter l'action de l'Agence sur les thématiques où elle aura le plus d'efficacité et d'efficience, contrat d'objectifs et de performance avec l'Etat 2020-2023, transformation numérique, nouvelle Feuille de route RSE, etc. l'ADEME est engagée dans une dynamique de transformation pour accompagner au mieux l'accélération de la transition écologique.

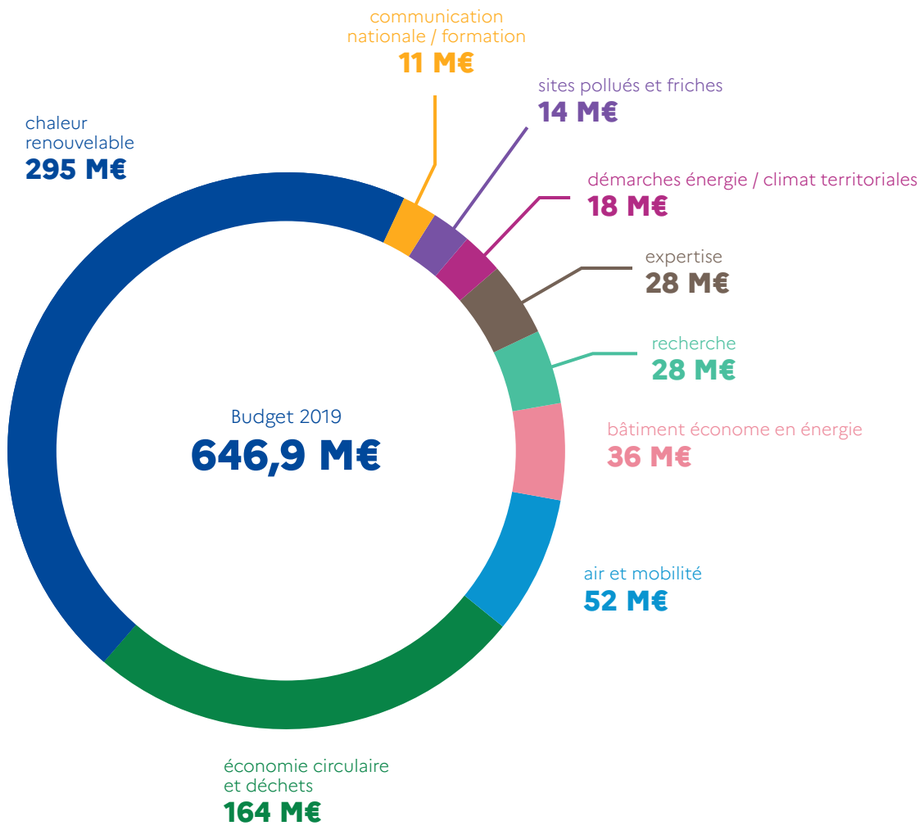

40 “Face à une demande écologique qui accélère, l'ADEME se transforme pour mieux répondre aux attentes de la société”

Directeur général délégué de l'ADEME, Fabrice Boissier revient sur l'année 2019 et les transformations engagées par l'Agence.

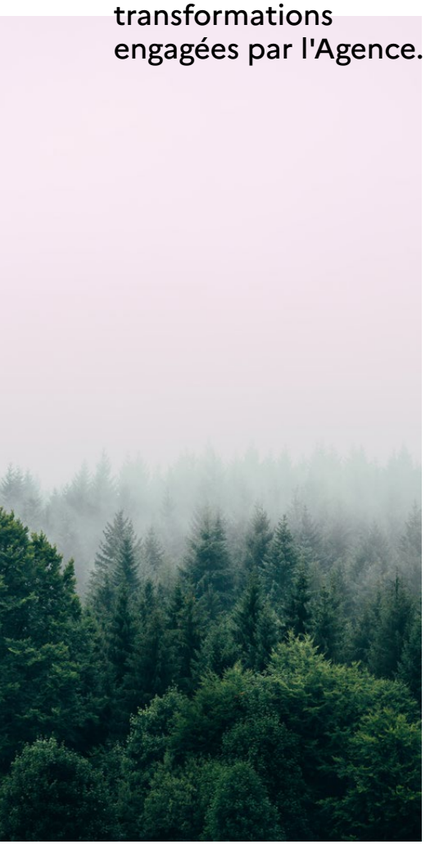

2019 : année de l'écologie ?

Fabrice Boissier : L'année 2019 a été marquée par la forte mobilisation de la société sur les enjeux climatiques, comme l'ont démontré les multiples marches pour le climat. C'est incontestablement une année de réveil sociétal sur les enjeux environnementaux, encore renforcé par le déploiement, en France, d'un agenda politique très riche sur les questions de transition écologique. En tant qu'établissement public en charge d'impulser et d'accompagner la transition écologique, ce contexte nous enchante autant qu'il nous oblige !

Quelles conséquences pour l'ADEME ?

Dans ce monde qui bouge à grande vitesse, l'ADEME se doit de toujours mieux répondre aux attentes. C'est ce que nous avons fait en 2019 en finalisant la revue des missions entamée en 2018 : c'est-à-dire en définissant , dans un contexte d'effectifs contraints, les nouvelles activités sur lesquelles nous investir, les activités à renforcer ou à abandonner, les gains d'efficacité. La revue des missions dessine également de nouveaux modes de relation avec nos publics cibles.

Comment s'organisent aujourd'hui les missions de l'Agence ?

Pour la période 2020-2023, qui correspond à notre prochain contrat d'objectifs et de performance, nous avons réaffirmé les 3 missions de la période précédente, pour lesquelles la demande d'intervention de l'ADEME est plus forte que jamais.

Une mission d'expertise, qui est de plus en plus prégnante, car la transition écologique est un sujet infiniment complexe, et qui demande des réponses précises. Une mission d'éclairage de l'avenir, à travers la prospective et le soutien à l'innovation, afin de préparer le futur de la transition écologique. Une mission d'accélération enfin, par l'accompagnement d'un nombre croissant d'acteurs.

Concrètement, quelles transformations avez-vous engagées ?

2019, c'est d'abord deux évolutions significatives en termes d'organisation. La création d'une Direction Entreprises, et d'une Direction dédiée à l'Adaptation au changement climatique et aux trajectoires bas-carbone.

La création de la Direction Entreprises (cf. transition n°41) vise à créer un point d'entrée unique pour les entreprises, dans un contexte où elles sont de plus en plus nombreuses à nous solliciter, et pour des sujets très divers. →

La nouvelle Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas-carbone (DAAT) sera quant à elle porteuse de l'expertise Climat de l'Agence et aura vocation à accompagner les collectivités et les entreprises dans la définition et la mise en œuvre de politiques d'atténuation compatibles avec la trajectoire de neutralité carbone, et en y intégrant la dimension d'adaptation au changement climatique.

Avez-vous identifié d'autres leviers pour renforcer l'impact de l'action de l'Agence ?

La transformation numérique ! C'est une ambition forte et affirmée par Arnaud Leroy pour son mandat : on ne peut pas être un établissement au service de la société sans être un établissement en pointe sur le numérique. L'ADEME doit avoir une identité numérique, des services numériques, et plus important encore, une ambition pour le numérique : celle d'en faire un levier de transformation positif pour la transition écologique, à l'heure où son empreinte et ses coûts environnementaux deviennent chaque jour plus problématiques. Inventer le numérique sobre et responsable, c'est une mission ardue, mais nécessaire ! (cf. transition n°43).¶

Fabrice Boissier, Directeur général délégué de l'ADEME

41 “Mobiliser l'ensemble des acteurs économiques dans la transition écologique et énergétique”

En 2019, un volet clé de la réorganisation interne de l'Agence voyait le jour : la création d'une Direction Entreprises et transitions industrielles (DETI). Valentin Devriès, son Directeur adjoint, en détaille l'ambition.

Pourquoi créer une Direction dédiée aux entreprises à l'ADEME ?

Valentin Devriès : Les entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique et constituent une des trois cibles stratégiques de l'ADEME. On assiste depuis quelques années à une accélération de la prise de conscience des acteurs économiques sur les questions environnementales. Aujourd'hui, il faut transformer cette prise de conscience en une transition globale vers des modèles respectueux de l'environnement. La création d'une Direction des Entreprises et transitions industrielles (DETI) doit permettre à l'ADEME de se positionner au mieux face à ce défi.

Constituée d'une cinquantaine de personnes présentes sur les trois sites centraux de l'ADEME, la DETI regroupe les 3 pôles des investissements d'avenir, le service industrie et une nouvelle équipe : la Cellule mobilisation des entreprises (CME). Cette dernière doit porter la stratégie entreprises de l'ADEME en lien avec l'ensemble des services de l'Agence. Cela se traduit notamment par la diffusion de l'offre ADEME aux entreprises, l'animation interne sur la cible entreprises et la centralisation des contacts transversaux liés aux entreprises.

Valentin Devriès, Directeur adjoint, Direction Entreprises et transitions industrielles (DETI)

Ciblez-vous des types d'entreprises particuliers, en termes de secteurs d'activité par exemple ?

Certains procédés, comme la production de chaleur, ou certains secteurs, comme la mobilité ou les industries du ciment et de l'acier, sont particulièrement émetteurs de GES ou consommateurs d'énergie ou de ressources. A ce titre, ils sont au centre de notre attention et bénéficient déjà de programmes d'accompagnement spécifiques dédiés.

Notre direction peut alors répondre à un double besoin : d'une part repérer les éventuels « trous dans la raquette » en matière d'accompagnement des entreprises et d'autre part porter des initiatives transversales multi-thématiques, permettant une mobilisation plus large des acteurs économiques. Une bonne illustration en est le programme « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts », qui permet à des TPE et PME d'optimiser les flux énergie, matières, eau et déchets tout en réalisant des économies récurrentes. →

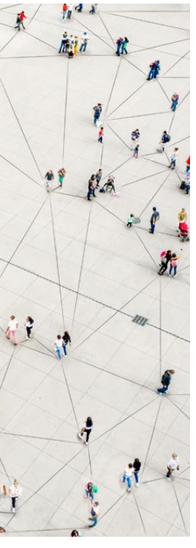

42 Futurs possibles : quand l'ADEME met le cap sur la prospective

Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 ? Si cette ambition française a été inscrite dans la loi, les moyens et les voies d'y parvenir sont encore à écrire : atteindre la neutralité carbone en préservant nos modes de vie ou via une sobriété accrue ? en bénéficiant d'avancées technologiques de rupture ou grâce à une révolution des usages ?

Disposer de visions de long terme ambitieuses et crédibles intégrant ces scénarios, c'est la mission que l'ADEME s'est fixée en 2019 en créant le projet "Prospective Energie et Ressources 2050". Au programme :

- réaliser plusieurs scénarios français de transition, visant tous la neutralité carbone ;
- établir une comparaison multi-critères de ces scénarios, de leurs conditions de réalisation et leurs conséquences ;
- définir des pas de temps de 5 ans au moins jusqu'en 2050 par scénario ;
- assurer un dialogue avec l'ensemble des acteurs socio-économiques sur ces scénarios ;
- approfondir une prospective stratégique sur quelques filières à l'horizon 2030.

Ce travail doit permettre à l'Agence d'être force de propositions, notamment dans les perspectives de la future Stratégie Nationale Bas-Carbone en 2023 et des débats autour de la Présidentielle en 2022.

Quels sont aujourd'hui les principaux dispositifs de mobilisation de l'ADEME à destination des entreprises ?

Ils sont nombreux ! Un des chantiers majeurs de la Cellule mobilisation des entreprises pour 2020, en lien étroit avec la Direction de la mobilisation pour la transition écologique, est justement de structurer la présentation de l'offre ADEME et de la diffuser.

Les deux plus grosses enveloppes du budget incitatif de l'ADEME sont le Fonds Chaleur, qui finance des projets de production de chaleur renouvelable, et le Fonds Economie Circulaire, qui accompagne la prévention et la réduction des déchets, l'écoconception, le réemploi, le recyclage, la valorisation matière et énergétique et les nouveaux modèles d'affaires via l'économie de la fonctionnalité. Ces deux programmes sont destinés principalement aux entreprises et aux collectivités. L'ADEME gère aussi, pour le compte de l'Etat, des actions du programme d'investissements d'avenir, qui finance l'innovation pour la transition écologique.

De nombreuses autres initiatives à destination des entreprises, menées en partenariat ou par l'Agence, complètent l'offre ADEME, comme le plan hydrogène, la méthodologie ACT, ou encore les multiples appels à projet sectoriels lancés par l'Agence chaque année.

Enfin l'ADEME soutient et finance de nombreux relais pour sensibiliser, promouvoir la transition écologique et faire connaître son offre aux entreprises ! ¶ ODD 12.6

la part des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) attribuable au numérique passerait de 2,5 % en 2013 à

4%

en 2020*

*Source : The Shift Project

43 Le choix d'une transformation numérique “juste et raisonnée”

Qu'il s'agisse d'informer, d'accompagner ou encore de financer ses différentes parties prenantes, le numérique représente pour l'Agence un potentiel d'accélération et d'amplification indiscutable. Autant d'opportunités qui expliquent que depuis 2018, l'ADEME a fait de sa transformation numérique un axe de travail majeur.

Une transformation qui n'est toutefois pas sans poser question, à l'heure où l'impact environnemental du numérique (en termes d'énergie autant que de ressources exploitées) s'impose comme un enjeu de premier ordre.

Cette transformation s'articule autour des ambitions suivantes :

- améliorer la culture numérique des Adémiens, grâce notamment à la création d'un réseau interne d'ambassadeurs ;
- développer une nouvelle plateforme numérique de services, point d'entrée unique pour les multiples interlocuteurs et bénéficiaires de l'ADEME, et dont la sortie est prévue en 2020 ;
- refondre la gouvernance des systèmes d'information ;
- mettre en place une stratégie "Données" qui organise et professionalise l'ouverture des données de l'Agence ;
- développer une expertise sur la sobriété numérique, et l'appliquer à la stratégie de transformation numérique de l'ADEME (cf. ci-dessous). ODD 13

> “L'ADEME a un rôle à jouer pour aider à établir un standard de la transformation numérique pour qu'elle serve la transition écologique.”

Katia Lefeuvre, Directrice de cabinet, Pilote de la transformation numérique

VERS UN NUMÉRIQUE “SOBRE" À L'ADEME

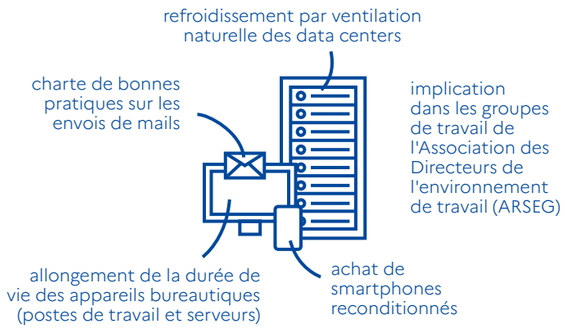

Une nouvelle Feuille de route RSE

En tant qu'Agence de la transition écologique, et à ce titre chargée d'y engager le grand public et les parties prenantes, l'ADEME se doit d'être exemplaire en termes de RSE.

“La démarche RSE de l'ADEME repose depuis longtemps sur nos missions et actions quotidiennes. En 2019, nous avons souhaité co-construire notre nouvelle Feuille de route RSE avec les Adémiens pour qu'elle soit représentative de nos valeurs. Nous avons désormais des lignes directrices claires, déclinées en plan d'action, portées par chaque manager, à son niveau.”

Jean-Marie Bouchereau, Responsable Qualité-Transversalité-RSE à l'ADEME

Bureaux à empreinte énergétique réduite, promotion d'une mobilité propre des collaborateurs, intégration de la biodiversité, égalité salariale hommes-femmes… les initiatives étaient multiples sur les différents sites de l'Agence depuis sa création pour être exemplaire dans ses pratiques environnementales et sociales. Mais 2019 a représenté une nouvelle étape-clé dans la structuration de ces initiatives, à travers la conception collaborative d'une Feuille de route RSE complète et ambitieuse.

Co-construite à partir de nombreux ateliers sollicitant les collaborateurs de l'Agence, la conception de cette Feuille de route a suivi une méthodologie précise :

1. identification des démarches et actions RSE existantes au sein de l'ADEME en termes de gouvernance et loyauté des pratiques, de conditions de travail et droits humains, d'environnement, et de bénéficiaires et communautés locales ;

2. étude des pratiques des établissements publics ;

3. prise en compte des attentes et de la vision de parties prenantes internes et externes à travers des entretiens individuels ;

4. identification des ODD auxquels l'établissement contribue, ainsi que ceux auxquels il pourrait contribuer ;

5. synthèse de l'analyse sous forme de matrice priorisant les 18 enjeux matériels de l'ADEME ;

6. définition d'une Feuille de route RSE organisée en 5 axes ;

“L'atelier de construction du plan d'action RSE a été très enrichissant. C'est l'opportunité de rencontrer de nouveaux collègues engagés dans une démarche de développement de la RSE à l'ADEME. J'ai pu découvrir de nombreuses initiatives méconnues et je suis ravie d'avoir pu contribuer à définir l'ADEME de demain, encore plus exemplaire et responsable.”

Nathalie Naziri, Chargée de communication

7. co-construction du plan d'action avec les Adémiens : définition d'objectifs, actions et indicateurs de performance.

Structurée en 5 piliers transversaux et inclusifs, la Feuille de route élaborée fixe pour chaque engagement des objectifs et des indicateurs de performance tout en faisant le lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) associés. ¶

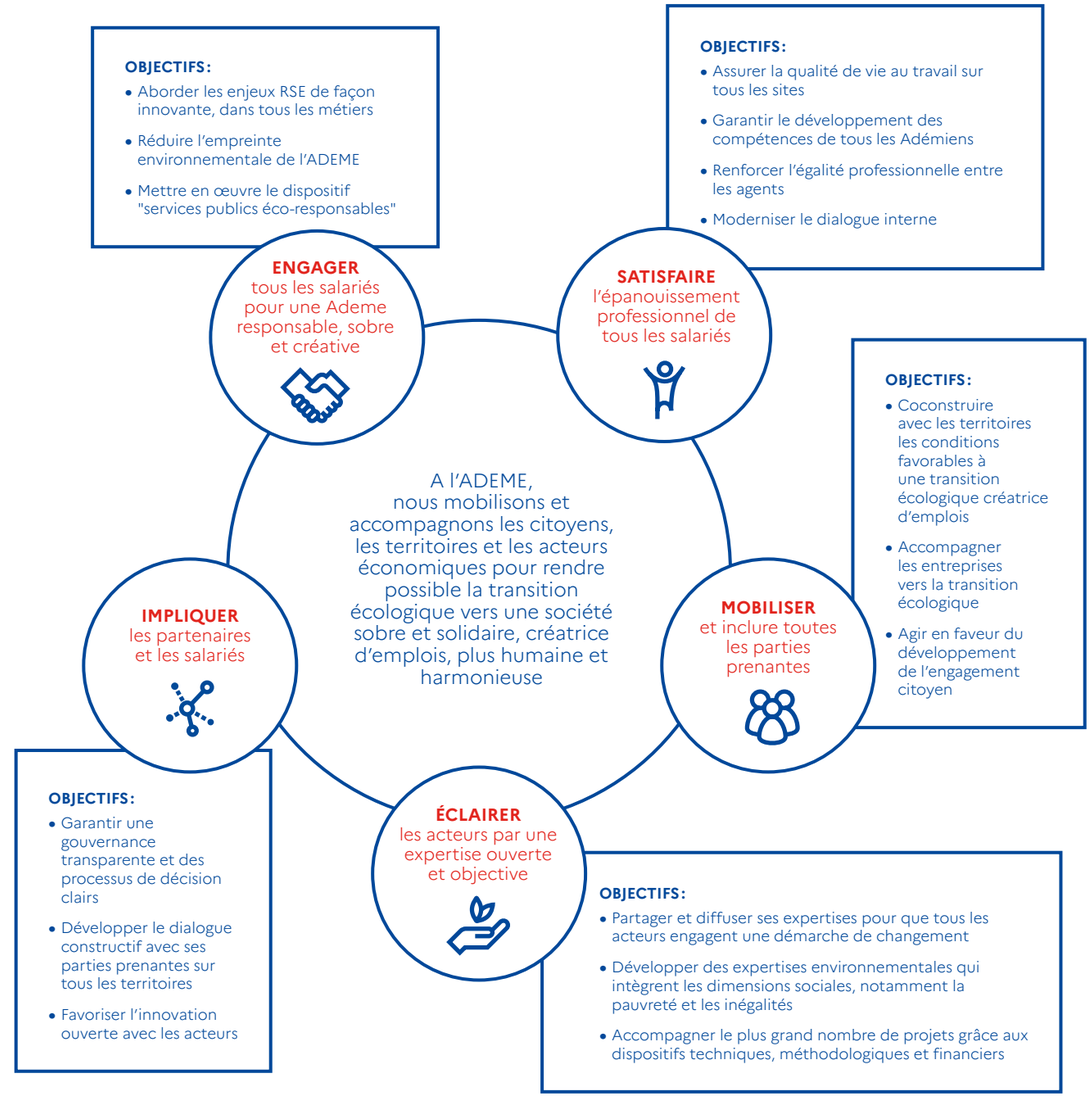

“L'ADEME est un acteur majeur de la transition écologique en France qui, en tant qu'agence de l'Etat, se doit d'être exemplaire. L'agence coopère avec ses parties prenantes pour créer de la valeur sur les territoires, pour la société. La stratégie RSE est un des leviers qui y contribuent, que nous avons souhaité aligner avec des objectifs universels : les ODD.”

Noam Leandri, Secrétaire général de l'ADEME

45 L'amélioration continue : l'horizon 2020 de l'efficacité opérationnelle à l'ADEME

“A chaque étape, il faut se ré-interroger sur le pourquoi des pratiques en place : s'agit-il de simples habitudes ou de vraies bonnes pratiques ?”

David Marchal, Directeur exécutif adjoint de la Direction exécutive de l'Expertise et des Programmes

Depuis 2016, l'ADEME s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue et d'efficacité opérationnelle. Structurée autour de 3 ambitions : "Accompagner les équipes dans la réalisation de leurs projets d'amélioration", "Diffuser la culture et les méthodes d'amélioration continue" et "Organiser le pilotage de la performance : planifier, suivre, évaluer", cette démarche est d'ores et déjà à l'origine de progrès manifestes.

Qu'il s'agisse de digitaliser le parcours de demande d'une subvention, de cadrer un projet évènementiel, ou encore de définir un besoin d'achats, la simplification et l'homogénéisation des processus représentent un potentiel fort d'efficacité : tant pour les équipes de l'Agence que pour ses publics externes (partenaires, bénéficiaires d'aides...). C'est l'objectif poursuivi par l'ADEME via son Programme d'Amélioration COntinue (PACO) 2020.

Face à ces besoins partagés d'optimisation, l'année 2019 a été marquée par de réelles avancées. Séminaires et chantiers de travail ont débouché sur des succès pratiques, tels que la modélisation d'un parcours simplifié et digitalisé des aides ou l'amélioration de plateformes de dépôt.

94 %
des managers formés aux méthodes d'amélioration continue entre 2017 et 2019

46 Quand l'ADEME prend le pouls de la satisfaction des bénéficiaires

Depuis bientôt 2 ans, l'ADEME mandate l'institut de sondages Ifop* pour mettre en place un système d'écoute de la satisfaction des bénéficiaires de ses actions (grand public et professionnels).

Quels sont les motifs d'interaction entre l'ADEME et ses publics ? Quels services sont utilisés ? Quel est l'impact perçu des actions de communication dans la mise en relation ? Efficacité, notoriété, utilité... les champs de questionnement sont multiples, et tous nécessaires dans une logique d'amélioration continue. Focus sur les principaux résultats de la 2e vague d'étude.

INDICES DE SATISFACTION VIS-À-VIS DE L'ADEME

professionnels : **7,6/10** grand public : **7,6/10**

78 % du grand public considère que l'ADEME donne envie d'agir

37 % de notoriété spontanée auprès du grand public

91 % des professionnels pensent que l'ADEME a contribué au succès de leur projet

parmi les bénéficiaires professionnels,

6 sur 10 travaillent avec l'ADEME depuis au moins 5 ans

* Source : Enquête de satisfaction globale des bénéficiaires des actions de l'ADEME, Ifop 2019

47 L'ADEME fait de l'égalité hommes-femmes une priorité

46 ans après la loi pour l'égalité professionnelle et l'inscription du principe "à travail de valeur égale, salaire égal", la loi de 2018 concernant la liberté de choisir son avenir professionnel renforce les obligations de résultats pour les entreprises françaises en ce domaine, notamment à travers la création de l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes.

Permettant d'évaluer les inégalités entre femmes et hommes, cet index, dont la publication a été échelonnée sur 2019 selon la taille des entreprises, est calculé sous la forme d'une note sur 100 à partir de 5 grands critères :

- l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes,
- l'écart de répartition des augmentations individuelles,
- l'écart de répartition des promotions,
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Au regard de ces critères, l'ADEME atteint un résultat satisfaisant, optimisé sur trois des cinq critères, avec un index de 92/100. Elle doit toutefois poursuivre son action pour favoriser l'accès des femmes aux postes à fortes responsabilités.

Sur ce dernier point, l'Agence accuse un retard au regard de son ambition d'être à la parité des recrutements sur ces fonctions, avec un taux de 36 % sur la période 2016-2019. L'Agence s'engage pour adopter une politique plus volontariste contribuant à la réduction de ces écarts.

ODD 5.5 ODD 8.5 ODD 10.2

“Le rôle de la DRH est notamment de faire évoluer les engagements individuels et collectifs en matière d'égalité professionnelle, particulièrement au niveau des recrutements, de la formation, et de la rémunération. Nous portons une attention toute particulière à l'accessibilité des femmes aux fonctions de managers.”

Fatima Dutour, Coordinatrice du pôle Recrutement à l'ADEME

48

CHALLENGE

Aller au travail autrement

Le Challenge de la mobilité est une création originale de l'ADEME Nouvelle Aquitaine : une opération ludique et collective pour inciter chacun à adopter des pratiques de déplacements alternatives à l'autosolisme* : marche, vélo, transports en commun, covoiturage, etc.

Renouvelé chaque année depuis 2011, ce défi inter-entreprises (publiques comme privées) propose à chaque salarié d'enregistrer ses déplacements alternatifs à la voiture individuelle («solo»). Un cumul est ensuite effectué et les entreprises les plus mobilisées sont récompensées !

Organisée en septembre durant toute une semaine, l'édition 2019 a rencontré un succès notable, en mobilisant des agglomérations en Nouvelle Aquitaine et dans les Pays de la Loire, ainsi qu'en enregistrant une hausse de 12 % des participants par rapport à 2018 ! En 9 ans, les 580 participants de la 1ère édition sont passés à plus de 13 000. En 2019, c'est l'agglomération de Bordeaux qui enregistre le plus d'établissements participants, dont le CHU qui comptabilise près de 1000 salariés engagés ! ODD 13.2

+ de 500
établissements engagés

+ de 13 000
salariés participants

1 300 000 km
alternatifs (soit 30 tours du monde !)

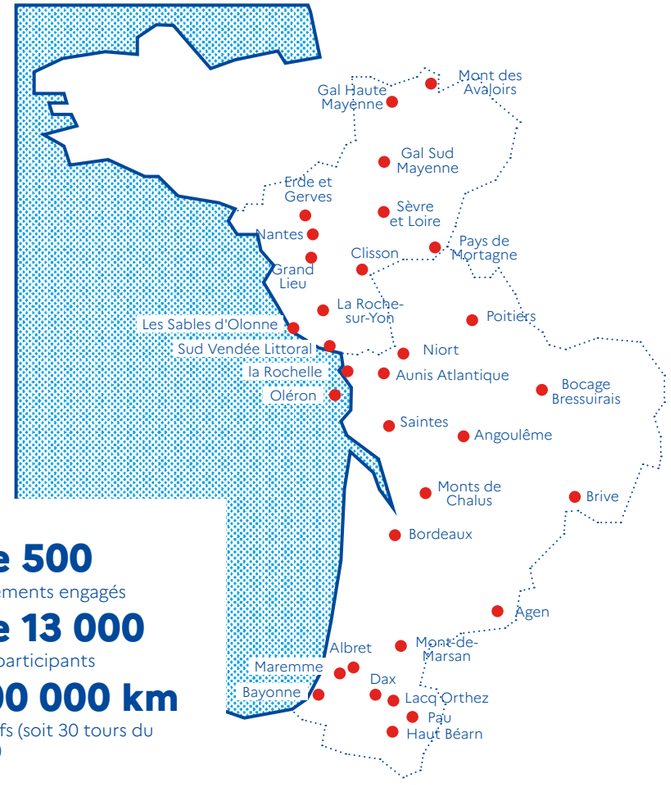

* Le fait de conduire seul dans sa voiture.

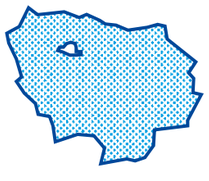

Lombricompostage :

Technique utilisant les vers pour recycler les déchets fermentescibles. Les vers transforment la matière organique (essentiellement les déchets de cuisine) en un terreau, appelé lombricompost, utilisé comme engrais en agriculture ou en horticulture.

49

BUREAUX

En Ile-de-France, l'ADEME recycle ses déchets en compost

Valoriser les déchets alimentaires générés dans les bureaux, c'est l'objectif que s'est donné la direction régionale ADEME Ile-de-France en installant un lombricomposteur dans ses locaux. Une personne référente a bénéficié d'une formation d'une demi-journée afin de comprendre le fonctionnement du lombricompostage et les règles à mettre en place concernant les déchets acceptés (ou au contraire refusés dans le lombricomposteur !).

Installé fin 2018, le lombricomposteur a trouvé ses utilisateurs et la première récolte de lombricompost a eu lieu dès avril 2019. Le compost obtenu, un engrais très intéressant pour les végétaux et qui doit être mélangé avec du terreau, a été donné à des collaborateurs de l'ADEME intéressés pour l'utiliser pour leurs plantes. ODD 12.3

50

L'ADEME Corse dans le peloton de tête du championnat de France des économies d'énergie

BUREAUX

Les économies d'énergie ne sont pas uniquement la responsabilité des ménages et des grands bâtiments publics ! Depuis 4 ans, l'Institut Français pour la performance du bâtiment (Ifpeb) le prouve, en organisant le Concours CUBE 2020 : un "championnat de France" des économies d'énergie dans le tertiaire.

Son ambition est de récompenser les bâtiments tertiaires ayant le plus réduit dans l'année leur consommation d'énergie grâce à la mobilisation des utilisateurs et aux progrès techniques.

Plus de 250 établissements se sont affrontés sur un an, la Direction régionale ADEME Corse monte sur le podium en se classant 3e, derrière Orange et le département des Yvelines, mais devant des acteurs tels que la RATP, Enedis ou La Poste Immo. En enregistrant un pourcentage d'économies de 39,4 % de juillet à juin, les bureaux situés à Ajaccio remportent ainsi un succès de prestige. ODD 7.3

51

ÉVÈNEMENTS

Emploi et handicap à l'honneur à Valbonne

Chaque année, le mois de novembre marque la tenue de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. En partenariat avec l'association Osons la différence, l'ADEME a accueilli dans ses locaux la première rencontre Emploi et Handicap, ouverte à l'ensemble des entreprises du campus de Sophia-Antipolis. L'occasion d'échanger avec les acteurs de la technologie sur les différents dispositifs mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. ODD 8.5 ODD 10.2

52

GUIDE

L'ADEME publie un Guide de la Communication Responsable

Rédigé par une quarantaine de spécialistes, ce manuel s'adresse aux professionnels de la communication et du marketing, mais également aux professionnels de la RSE, aux étudiants et enseignants.

Risque climatique, épuisement des ressources, numérique... quels sont les grands enjeux affectant directement la fonction communication ? Comment concevoir des messages qui abordent les enjeux de la transition écologique et de la RSE tout en évitant le greenwashing ? Autant de questions auxquelles ce guide entend apporter des réponses concrètes et opérationnelles. ODD 12.8

"Dans un paysage en pleine mutation, marqué par les crises climatiques et l'épuisement des ressources, la communication doit se faire plus responsable, réduire ses impacts et proposer un imaginaire sociétal plus en phase avec les limites de notre planète afin de contribuer à la transition écologique."

Valérie Martin, Cheffe du service Service Mobilisation Citoyenne et Médias à l'ADEME

Indicateurs de performance de l'ADEME

International

24

opérations menées dans le cadre d'accords bilatéraux ou de partenariats internationaux

Contractualisations

157 M€

contractualisés avec les Régions et les Départements

Déchets

59 %

de la population couverte par des programmes territoriaux ambitieux en matière de prévention, de gestion des déchets et d'économie circulaire

1 136 000

tonnes de déchets triés, recyclés, revalorisés

Air

13

Fonds air territoriaux opérationnels d'aide au remplacement des appareils anciens de chauffage individuel au bois par des appareils à très haute performance, mis en œuvre dans les zones PPA visées par un contentieux

Aides attribuées

>570 M€

d'aides

+/- 4 000

opérations

Territoires

367

actions soutenues par l'ADEME en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire

Urbanisme

25

opérations soutenues sur des îlots, quartiers, villes ou territoires durables

R&D

53

nouvelles thèses retenues (dont 46 co-financées)

149

actions soutenues liées à la recherche (projets, actions d'animation et de communication, etc.)

25 M€

engagés pour soutenir 149 projets de recherche, essentiellement au travers d'appels à projets de recherche (APR).

Fonds Chaleur

4 TWh

produits par les installations aidées par le Fonds Chaleur

Formation et informations des publics

25 900

participants aux colloques organisés ou co-organisés par l'ADEME

Sites pollués à responsable défaillant

221

sites pollués à responsable défaillant faisant l'objet d'une intervention de l'ADEME

Investissements d'avenir

7 AAP

lancés au titre du PIA 3 en 2019

887

projets retenus (écotechnologies compris) à 2019

Organigramme de l'ADEME au 1er janvier 2020

Directrice de Cabinet :
K. Lefeuvre

Conseillère :
C. Marek

Conseillère Europe et International :
M. D'Adesky

Cellule Stratégie numérique
K. Lefeuvre

Président
A. Leroy

Direction Générale Déléguée
F. Boissier

Direction de l'Inspection Générale (DIG)
T. Laffont

Agence Comptable (AC)
M. Yaouanc
Adj. C. Tourpin

Directrice Déléguée à la Transformation d'Entreprise
N. Boeglin

Cellule Qualité Transversalité RSE
J.M. Bouchereau

Directrice scientifique
A. Varet

DRH

Direction des Ressources Humaines (DRH)
D. Menager
Adj. P. Chepin

Service Développement des Ressources Humaines (SDRH)
A. Lemasson

Service Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (SGPRH)
L. Proutiere

DEMTE

Direction Exécutive de la Mobilisation pour la Transition Ecologique (DEMTE)
A. Breitenstein

Service Mobilisation des professionnels (SMP)
C. Cros
Adj. H. Bortoli

Service Digital & Co (Digital&Co)
C. Nirup

Service Mobilisation Citoyenne et Média (SMCM)
V. Martin

Mission Budget Gestion Méthodes
A. Breitenstein

DEEP

Direction Exécutive de l'Expertise et des Programmes (DEEP)
M.C. Premartin
Adj. D Marchal
Conseillère technique : I. Ougier

Responsable du programme Bioéconomie et Alimentation :
J. Mousset

Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas carbone (DAAT)
J. Ransquin
Adj. Thém. R. Bellini, H. Lefebvre, D. Sanna

Pôle Adaptation
R. Bellini

Pôle Trajectoires
H. Lefebvre

Pôle Aménagement des villes et territoires
D. Sanna

Direction Entreprises et Transitions industrielles (DETI)
F. Lefevre
Adj. V. Devries

Cellule Mobilisation des Entreprises
G. Creze

Service Industrie (SI)
S. Padilla
Adj. T. Gourdon

Pôle Financement et programmation IA
J. Donon

Pôle Suivi du financement et valorisation IA
R. Le Bars
Adj. G. Abecassis

Pôle Gestion IA
P. Rivallin

Direction Economie circulaire et Déchets (DECD)
M. Cheverry
Adj. Huck-Frelier

Service Produits et Efficacité Matières (SPEM)
J. C. Caudron
Adj. R. Guastavi

Service Mobilisation et Valorisation des Déchets (SMVD)
J.C. Pouet
Adj. K. Filmon

Service Consommation et Prévention (SCP)
P. Galio

Direction Villes et Territoires Durables (DVTD)
J. Caire

Service Transports et Mobilité (STM)
J. Almosni
Adj. Y. Tremeac
Adj. M. Pasquier

Service Bâtiment (SB)
G. Aymoz
Adj. N. Dore

Service Evaluation de la Qualité de l'Air (SEQA)
N. Herbelot

Service Friches Urbaines et Sites Pollués (SFUSP)
P. Philippe
Adj. B. Roqueplan

Direction Bioéconomie et Energies Renouvelables (DBER)
R. Chabrillat
Adj. B.Genthon

Service Réseaux et Energies Renouvelables (SRER)
J.M. Parrouffe
Adj . B. Khebchache

Service Forêts Alimentation et Bioéconomie (SFAB)
J. Mousset
Adj. E. Machefaux

DEI

Direction Europe et International (DEI)
D. Campana
Adj. P. Masset

DET

Direction Exécutive des Territoires (DET)
N. Soudon
Adj. J. Colosio
Adj. G. Guyonvarch

Métropole

Grand Est
J. Betton (DR)
A.M. Delange (DRD)
T. Baig (DRD)
C. Reif (DRA)

Auvergne / Rhône-Alpes
J. D'Assigny (DR)
A. Duval (DRD)
J. Roisil (DRA)

Bourgogne / Franche-Comté
B. Aubert (DR)
J.L. Saublet (DRD)

Occitanie
M. Peyron (DR)
F. Guillot (DRD)
E. Gouardes (DRA)

Provence-Alpes-Côte d'Azur
Y. Le Trionnaire
F. Viot (DRA)

Normandie
F. Legentil (DR)
E. Prud'homme (DRD)

Nouvelle Aquitaine
L. Poitevin (DR)
M. Debayle (DRD)
L. Thibaud (DRD)
M. Anglade (DRA)

Centre-Val de Loire
M. Amjahdi (DR)

Ile de France
M. Gioria (DR)
R. Gerson (DRA)

Corse
C. Fabre (DR)

Bretagne
G. Petitjean (DR)
J.N. Guerre (DRA)

Pays de la Loire
F. Dumaitre (DR)
B. Lacroix (DRA)

Hauts de France
H. Pignon (DR)
A. Jacques (DRD)
B. Frimat (DRA)

Outre-mer

Guadeloupe
J. Roch (DR)

Martinique
J.F. Mauro (DR)

Guyane
S. Pons (DR)

Réunion / Mayotte
J. M. Bordage (DR)

Représentations Territoriales

Nouvelle-Calédonie
C. Rantien

Polynésie Française
C. Haugomat
A. Trouvilliez

St-Pierre et Miquelon
R. Guillot

Service Synthèse et Gestion Régionales (SSGR)
C. Mascart

Service des Politiques Territoriales (SPoT)
E. Vesine
Adj. P. Robert

DEPR

Direction Exécutive Prospective et Recherche (DEPR)
V. Quiniou-Ramus
Adj. A. Varet
Adj. Thém. P. Jolivet

SG

Secrétariat Général (SG)
N. Leandri

Direction des Affaires Financières (DAF)
J. M. Ambrosiani

Service du Pilotage de la Performance et du Budget (SPPB)
E. Brevelet

Service Finances Gestion (SFG)
F. Albert

Direction Informatique Achats Logistique (DIAL)
M. Viot

Service Environnement de travail et Infrastructures (SETI)
S. Granseigne

Service Acompagnement des Projets de Systèmes d'Information (SAPSI)
P. Leclerc

Service Professionnalisation des Achats (SPA)
M. Bernard

Service Affaires Juridiques (SAJ)
L. Moriniere

Focus : Le Conseil scientifique de l'ADEME

Composé de 15 membres nommés pour 5 ans, le conseil scientifique de l'ADEME a pour rôle d'orienter la politique scientifique de l'établissement. Consulté sur les programmes d'études et de recherches entrepris par l'agence ou dans lesquels celle-ci intervient, il formule toutes propositions concernant le développement de la recherche.

M. Kamel Ben Naceur
chef économiste à l'« ADNOC », ancien directeur de la technologie à l'agence internationale de l'énergie

M. Thierry Caquet
directeur scientifique environnement de l'INRA

M. Hervé Charrue
directeur de la recherche au Centre scientifique et technique du bâtiment

M. Olivier Delabroy
directeur de la transformation numérique du groupe Air Liquide

Mme Sophie Dubuisson-Quellier
directrice de la recherche au Centre de sociologie des organisations

M. Christian Dutertre
professeur en sciences économiques à l'université Paris Diderot

M. Gérard Giraudon
directeur de recherche à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

Mme Carla Gohin
directrice de la recherche, de l'innovation et des technologies avancées du groupe PSA

Mme Kristina Haverkamp
directrice générale de « DENA »

Mme Florence Jany-Catrice
professeure à l'université de Lille I

Mme Sophie Jullian
directrice de la société d'accélération du transfert de technologies Lyon-Saint-Etienne, Pulsalys

Mme Dominique Méda
professeur de sociologie à l'université Paris-Dauphine

M. Bernard Salha
directeur de la recherche et du développement du groupe EDF

M. Ronan Stephan
directeur scientifique du groupe Plastic Omnium

Mme Laurence Tubiana
directrice générale de l'« European Climate Foundation »

Lexique

ACT®
Assessing low Carbon Transition

BEGES
Bilan d'émissions de gaz à effet de serre

BCIAT
Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire

CO3
Co-construction des connaissances pour la transition écologique et solidaire

COP
Contrat d'objectifs et de performance

CTE
Contrat de transition écologique

DAAT
Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoire bas-carbone

DDT
Direction Départementale des Territoires

DETI
Direction Entreprises et transitions industrielles

DIRECCTE
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DREAL
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EnR
Energies renouvelables

EnR&R
Energies renouvelables et de récupération

FAIRE
Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique

FREC
Feuille de route pour l'économie circulaire

GES
Gaz à effet de serre

LTECV
Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

MESRI
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

MTES
Ministère de la Transition écologique et solidaire

ODD
Objectifs de Développement durable

PCAET
Plan Climat Air Énergie Territorial

PACO
Programme d'Amélioration COntinue

PIA
Programme d'investissements d'avenir

SARE
Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique

SRADDET
Schéma régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires

TACCT
Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires

ZFE
Zone à faibles émissions

ZNI
Zones non interconnectées

ADEME

Siège social
20, avenue du Grésillé , 49000 Angers

Service Mobilisation Citoyenne et Médias de l'ADEME
Conception et réalisation : bearideas

Imprimé en juin 2020 sur les presses de l'Imprimerie de la Centrale, à Lens
Crédits photos : Unsplash / Getty Images

ISBN (print) : 979-10-297-1533-4
ISBN (web) 979-10-297-1534-1

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC® C006827

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

011108

www.52histoires.ademe.fr

9 791029 715341